



COMPTE-RENDU DE LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION: 16-27 SEPTEMBRE 2013

La onzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CdP 11 à la CLD) s'est réunie du 16 au 27 septembre 2013, à Windhoek, en Namibie. La onzième réunion du Comité de la science et de la technologie (CST 11) et la douzième réunion du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 12) ont été organisées parallèlement à la CdP. Environ 3 000 personnes issues des gouvernements, des agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales et de la société civile, ont participé à ces réunions et aux événements associés.

La CdP a également comporté deux dialogues ouverts avec les organisations de la société civile (OSC), d'une demi-journée chacun, les 20 et 25 septembre, alors qu'un Segment de haut niveau, composé de tables rondes regroupant les ministres et autres fonctionnaires, a eu lieu les 23 et 24 septembre. En outre, de nombreuses manifestations parallèles, une réunion de parlementaires, le deuxième Forum des entreprises au service de la gestion durable des terres et le Pavillon des conventions de Rio (PCR), se sont également tenus au cours des deux semaines. La couverture du PCR de l'IIDD peut être consultée à l'adresse: <http://www.iisd.ca/desert/cop11/pavilion/>

Les délégués à la CdP 11 ont adopté 41 décisions. Parmi les neuf décisions élaborées par le CST, les délégués ont: convenu d'établir une interface science-politique (ISP) pour renforcer le rôle de la CLD en tant qu'autorité mondiale sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) et la gestion durable des terres (GDT); adopté le Portail de partage des connaissances scientifiques (PPCS) pour améliorer la gestion des connaissances, notamment les savoirs traditionnels, les meilleures pratiques et les exemples de réussites; approuvé le fichier d'experts indépendants; créé deux groupes de travail spécial, l'un sur le processus itératif participatif relatif à l'affinement des indicateurs d'impact et à leur suivi, et l'autre pour discuter des options pour fournir des avis scientifiques à la CLD; et ont appelé à un modèle de partenariat multipartite pour le lancement d'un programme de bourses.

Les délégués ont approuvé 12 décisions recommandées par le CRIC, y compris sur: les meilleures pratiques concernant la mise en œuvre de la Convention; l'interaction de la CLD avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM); les plans de travail pluriannuels des institutions et des organes subsidiaires de la Convention; l'évaluation des flux financiers pour la mise en œuvre; l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention au moyen des objectifs stratégiques 1, 2 et 3, et au moyen des objectifs opérationnels de la Stratégie décennale; les indicateurs de résultats et de progrès, la méthodologie et les procédures d'établissement des rapports; et les façons de promouvoir et de renforcer les liens avec les autres conventions et organisations internationales pertinentes.

Le Comité plénier (CP) a transmis 20 décisions à la CdP pour adoption, notamment sur: les nouveaux arrangements du Mécanisme mondial (MM); le suivi à apporter aux résultats de Rio+20; l'amélioration des mécanismes pour faciliter la coordination régionale de la mise en œuvre de la Convention;

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de la CLD.....	2
Rapport de la CdP 11	3
Comité Plénier	4
Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	8
Comité de la science et de la technologie	12
Segment de haut niveau	15
Inclusion des activités des OSC dans le programme de travail officiel de la CdP: Sessions de dialogue ouvert	17
Plénière de clôture	18
Brève analyse de la CdP 11	20
Prochaines Réunions.....	23
Glossaire	46

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Beate Antonich, Aaron Leopold, Suzi Malan, Wangu Mwangi, Mihaela Secieru et Lynn Wagner, Ph.D. Edition numérique: Francis Dejon. Version française: Sandra Gagnon - Correctrice: Alexandra Lefevre. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère allemand de la coopération économique et développement (BMZ), le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), et le gouvernement australien. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2013, par: le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par les gouvernements de la France, de la Région wallonne de Belgique, du Québec et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et IEPF). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA.

<http://enb.iisd.mobi/>

la mise en œuvre de la stratégie globale de communication; et les procédures révisées pour l'accréditation des OSC et des représentants du secteur privé à la CdP.

Pour la première fois à une réunion de la CdP, il était demandé au Secrétariat de présenter des projections budgétaires pour chaque décision avant son approbation. En raison de l'incertitude quant aux implications budgétaires de la plupart des décisions négociées, les progrès du groupe de contact sur le programme et le budget ont été lents et l'accord n'a été atteint que tard dans la soirée du dernier jour de la réunion, avec un budget approuvé pour 2014-2015 affichant une croissance nominale nulle par rapport à l'exercice précédent. Parmi les 41 décisions adoptées par la CdP 11, les participants ont souligné le consensus obtenu sur l'établissement d'une ISP et d'un PPCS comme des outils pour aider à la Convention à devenir une autorité mondiale en matière de connaissances scientifiques et techniques, et sur le lancement d'un processus intersessions pour examiner la façon de définir les objectifs de la Convention en matière de lutte contre la DDTS par rapport au résultat de Rio+20, appelant à des efforts pour parvenir à un monde neutre en dégradation des terres (MNDT).

Pendant les déclarations de clôture, les délégués ont également souligné que leur décision de transférer le siège du MM à Bonn, en Allemagne, avec le maintien d'un bureau de liaison à Rome, en Italie, constitue une résolution longtemps attendue face aux défis institutionnels. La clôture de la CdP 11 a également marqué la fin des six années du mandat du Secrétaire exécutif de la Convention, Luc Gnacadja, et les délégués l'ont remercié pour sa contribution et ont souhaité la bienvenue à sa successeur, Monique Barbut, ancienne Présidente directrice générale du FEM, alors qu'ils étaient impatients de voir dans quelles directions les décisions de la CdP 11 et la nouvelle présidence allaient pousser la Convention.

BREF HISTORIQUE DE LA CLD

La CLD est la pièce maîtresse des efforts de la communauté internationale pour lutter contre la désertification et l'érosion des terres dans les zones arides. Elle a été adoptée le 17 juin 1994 et est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. Actuellement, elle compte 195 Parties. La CLD reconnaît les aspects physiques, biologiques et socioéconomiques de la désertification, l'importance de la réorientation de la transferts de technologie, de manière à ce qu'il soit axé sur la demande, et l'implication des communautés locales dans la lutte contre la DDTS. L'élément central de la CLD est l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux par les gouvernements nationaux, en coopération avec les institutions des Nations Unies, les donateurs, les communautés locales et les organisations non gouvernementales (ONG).

NÉGOCIATION DE LA CONVENTION: En 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a, comme requis par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, adopté la résolution 47/188 qui appelle à la création d'un Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention pour lutter contre la désertification (CIND) dans les pays confrontés à de graves sécheresses et/ou à la désertification, en particulier en Afrique. Le CIND s'est réuni à cinq reprises, entre mai 1993 et juin 1994, et a rédigé la CLD et quatre annexes régionales concernant la mise en œuvre pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes et la Méditerranée du Nord.

CdP 1 à 10: La CdP s'est réunie chaque année de 1997 à 2001. Lors de ces réunions, les délégués, ont notamment: sélectionné Bonn, en Allemagne, comme emplacement du Secrétariat de la CLD et le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) comme institution chargée d'administrer le MM; approuvé un Mémoire d'accord (MA) concernant le MM; mis en place un groupe de travail spécial chargé d'examiner et d'analyser les rapports concernant les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux; adopté une cinquième annexe régionale pour l'Europe centrale et orientale; établi le CRIC; et ont soutenu une proposition du FEM de désigner la dégradation des terres comme un autre domaine de financement.

La CdP 6 s'est réunie en 2003 à La Havane, à Cuba. Les délégués ont, entre autres, désigné le FEM comme mécanisme financier de la Convention, décidé qu'un examen complet des activités du Secrétariat serait entrepris par le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI), et ont demandé au Secrétariat de faciliter une étude de faisabilité chiffrée sur tous les aspects de la coordination régionale. La CdP 7 s'est déroulée à Nairobi, au Kenya, en 2005. Les délégués ont examiné la mise en œuvre de la Convention et élaboré un protocole d'accord entre la CLD et le FEM. Un groupe de travail intergouvernemental intersessions a été créé pour examiner le rapport du CCI et pour élaborer un projet de plan stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre du projet de Convention.

La CdP 8 s'est réunie à Madrid, en Espagne, en 2007 et a, notamment, adopté une décision sur la Stratégie. Les délégués y ont également demandé à la CCI de procéder à une évaluation du MM pour présentation à la CdP 9. Les délégués ne sont pas parvenus à un accord sur le programme et le budget et une session extraordinaire de la CdP s'est tenue au siège des Nations Unies à New York, le 26 novembre 2007 pour parachever ce point à l'ordre du jour.

La CdP 9 s'est réunie à Buenos Aires, en Argentine, en 2009. Les délégués s'y sont concentrés sur un certain nombre d'éléments demandés par la Stratégie et y ont adopté 36 décisions, portant sur, entre autres: les plans de travail quadriennaux et les programmes de travail biennaux du CRIC, du CST, du MM et du Secrétariat; l'évaluation du MM par le CCI; les termes de référence du CRIC; les arrangements pour les mécanismes de coordination régionale; la stratégie de communication; et le programme et le budget.

La CdP 10 s'est tenue en 2011, à Changwon City, en République de Corée. Les délégués ont adopté 40 décisions, traitant, entre autres de la structure de gouvernance du MM, décision à travers laquelle les Parties ont convenu que la responsabilité et la représentation légales du MM sont transférées du FIDA au Secrétariat de la CLD.

COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (CST): Le CST a tenu ses réunions parallèlement à chaque CdP. Sur recommandation de la CST 1, la CdP a créé un groupe spécial chargé de superviser la poursuite du processus de suivi des repères et indicateurs, et a décidé que la CST 2 examinera les liens entre les savoirs traditionnels et modernes. La CST 3 a recommandé que la CdP désigne des groupes spéciaux sur les savoirs traditionnels et les systèmes d'alerte précoce. La CST 4 a soumis des propositions pour l'amélioration du travail du CST et la CST 5 a adopté des modalités visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité du CST, notamment par la création d'un groupe d'experts. La CST 6 a poursuivi ses discussions sur, entre autres,

l'amélioration de son efficacité et de son efficacité. La CST 7 a procédé à l'examen de la dégradation des terres, de la vulnérabilité et de la mise en valeur, entre autres questions. Et la CST 8 a décidé d'organiser les sessions futures sous forme de conférence à prédominance scientifique et technique, ce qui a conduit à la tenue de la première Conférence scientifique de la CLD à la CST 9.

La première session extraordinaire du CST (CST S-1) (2008) s'est consacrée à l'examen des préparatifs de la CST 9, des éléments de la Stratégie relatifs au CST, du plan de travail quadriennal du CST et du programme de travail biennal chiffré, et des avis devant être fournis au CRIC sur la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs stratégiques de la Stratégie.

La CST 9 s'est réunie en même temps que la Cdp 9, réunion au cours de laquelle la 1^{re} Conférence scientifique a été organisée pour examiner le thème « Surveillance biophysique et socio-économique et évaluation de la désertification et de la dégradation des terres, pour soutenir la prise de décision dans le domaine de la gestion des terres et de l'eau ». La CST 9 a également élaboré des décisions concernant l'évaluation de l'expérience de la 1^{re} Conférence scientifique et l'organisation d'une 2^e Conférence scientifique sur le thème « Évaluation économique de la désertification, de la GDT et de la résilience des zones arides, semi-arides et subhumides sèches ». En outre, le CST a recommandé deux indicateurs: la proportion de la population des zones touchées vivant au-dessus du seuil de pauvreté et l'état de la couverture végétale, en tant que sous-ensemble minimal requis d'indicateurs d'impact pour les rapports des pays touchés, à partir de 2012.

La CST S-2 (2011) a examiné l'état d'avancement des travaux sur les méthodologies et les seuils de référence pour l'utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs d'impact, entre autres choses. La CST 10 a mis en place deux groupes de travail spéciaux: l'un pour poursuivre le processus participatif itératif sur l'affinement des indicateurs d'impact et le suivi et l'évaluation des impacts, et l'autre, pour examiner les options pour la fourniture d'avis scientifiques à la CLD. La CST S-3 (9-12 avril 2013, à Bonn, en Allemagne) s'est réunie parallèlement à la 2^e Conférence scientifique de la CLD, qui a débattu de la recherche et des meilleures pratiques dans le contexte de la DDTS et a proposé des méthodologies pour évaluer les coûts et les avantages de la GDT.

COMITÉ POUR L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION (CRIC): Le CRIC a tenu sa première session à Rome, en Italie, en 2002, au cours de laquelle les délégués ont examiné les présentations des cinq régions de la CLD, ainsi que les données concernant les mécanismes financiers à l'appui de la mise en œuvre de la CLD et les conseils fournis par le CST et le MM.

La CRIC 2 (2003) a examiné la mise en œuvre de la CLD, ses arrangements institutionnels, ainsi que le financement de la mise en œuvre de la CLD par les agences et institutions multilatérales. La CRIC 3 (2005) a examiné la mise en œuvre de la Convention en Afrique et a passé en revue les questions relatives à la mise en œuvre de la Convention au niveau mondial. La CRIC 4 (2005) s'est penchée sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention en Afrique, l'amélioration de la communication et des procédures de communication des données, la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre, et la collaboration avec le FEM.

La CRIC 5 (2007) a examiné la mise en œuvre de la Convention dans les régions autres que l'Afrique, les moyens d'améliorer la communication des données et l'établissement des rapports nationaux et l'Année internationale des déserts et de la désertification de 2006. La CRIC 6 (2007) a examiné les rôles que les pays développés et en développement Parties devaient jouer dans la mobilisation des ressources, et la collaboration avec le FEM. La CRIC 7 (2008) a examiné: les plans et programmes de travail des organes de la Convention; le format des futures réunions du CRIC; et les indicateurs et le suivi de la Stratégie et les principes devant présider à l'amélioration des procédures de communication des données ainsi que de la qualité et du format des rapports soumis à la Cdp.

La CRIC 8 (2009) a examiné, entre autres, les plans de travail des institutions et des organes subsidiaires de la Convention et les indicateurs et les directives encadrant l'établissement des rapports. Les délégués y ont recommandé l'adoption de la proposition d'un système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en application (PRAIS) en ligne. La CRIC 9 (2011) a examiné, entre autres, les analyses préliminaires des données contenues dans les rapports du PRAIS.

La CRIC 10 (2011) a discuté de l'orientation stratégique des institutions et organes subsidiaires de la Convention, a adopté quatre objectifs opérationnels pour évaluer la mise en œuvre de la Convention au moyen des indicateurs de performance, et a approuvé un processus itératif sur les procédures de communication des données et l'affinement des méthodes d'examen et de compilation des bonnes pratiques en la matière. La CRIC 11 (2013) a examiné les progrès accomplis dans l'alignement des programmes d'action nationaux avec la Stratégie. Les délégués ont également examiné la contribution du Groupe de travail intersessions pour l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie (GTI) et le Groupe consultatif spécial d'experts techniques (GSET) sur « la délimitation opérationnelle des zones touchées ».

RAPPORT DE LA CDP 11

La Cdp 11 de la CLD s'est ouverte le lundi après-midi 16 septembre 2013, à Windhoek, en Namibie, et a élu Uahekua Herunga, Ministre de l'environnement et du tourisme de Namibie, en tant que Président. Don Koo Lee, ancien Ministre du Service coréen des forêts et Président de la Cdp 10, a signalé le résultat de Rio+20 sur un monde neutre en dégradation des terres comme une réalisation importante, et s'est dit confiant que la Cdp 11 fera des progrès concernant une approche visant à fixer des objectifs dans le cadre d'un dispositif institutionnel.

Le Président Herunga a estimé que la Cdp 11 tirerait profit d'être accueillie par un pays engagé dans la lutte contre la DDTS, en soulignant qu'il est essentiel d'adopter une approche visant à fixer des objectifs et fondée sur des bases scientifiques pour mettre en place des solutions durables.

Souhaitant la bienvenue aux participants, le Secrétaire exécutif de la Convention, Luc Gnacadja, a signalé les progrès accomplis par la CLD sur: la mobilisation de la science au service de l'élaboration des politiques relatives à la DDTS; les avancées en matière de mesurabilité et de surveillance; le renforcement des activités de plaidoyer et de sensibilisation; l'amélioration du dialogue entre la science et la politique; et l'amélioration du

dispositif institutionnel de la CLD. Il a réitéré que parvenir à un MNDDT est un élément clé pour avancer dans une série d'autres domaines, dont le lien eau-énergie-alimentation et l'éradication de l'extrême pauvreté. Il a plaidé pour des orientations pour renforcer le fondement scientifique de la Convention, une approche visant à fixer des objectifs, et pour des programmes de suivi des actions entreprises à tous les niveaux.

L'Irlande, s'exprimant au nom de l'Union européenne (UE), a expliqué que les progrès escomptés par l'UE couvrent trois domaines clés: parvenir à un MNDDT; renforcer les connaissances scientifiques sur les questions liées à la DDTS par la réforme et le renforcement du CST; et renforcer la Convention de façon rentable afin d'en maximiser les impacts. Le délégué a ajouté que les cadres de suivi et de rapport devraient être simplifiés afin d'en faciliter l'utilisation.

Le Burkina Faso, s'exprimant au nom du Groupe africain, a indiqué que la CLD se trouve à un moment critique, en citant les raisons suivantes: une base financière qui s'amenuise; la fin du mandat de l'actuel Secrétaire exécutif; la sortie du Canada de la Convention; le peu de progrès accomplis concernant l'objectif de finaliser pour 2014 80% des programmes d'action nationaux (PAN); et le faible niveau de soutien à la préparation des PAN de la part des pays développés.

L'Inde, s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, a souligné, entre autres, le besoin de renforcer les mécanismes de coordination régionale (MCR) pour une mise en œuvre efficace de la Convention, ainsi que le soutien financier et le renforcement des capacités à l'intention des pays Parties pour l'alignement de leurs PAN d'ici décembre 2014. Le délégué s'est dit préoccupé du peu de fonds alloués au point focal sur la dégradation des terres dans le cadre du FEM par rapport aux deux autres Conventions de Rio, ainsi que du financement limité accordé à la région.

Antigua-et-Barbuda a exprimé, au nom du Groupe Amérique Latine et Caraïbes (GRULAC), des doutes concernant la nomination du nouveau Secrétaire exécutif de la CLD, et a demandé des explications au Secrétaire général des Nations Unies sur les raisons qui ont conduit à révoquer la nomination de Paula Caballero. Le délégué a indiqué que le GRULAC s'oppose aux prétendus arguments concernant un déséquilibre géographique dans le leadership des trois Conventions de Rio, ainsi qu'à un soi-disant manque de transparence au cours du processus de sélection. Il a également déploré l'attention insuffisante portée aux besoins et priorités de la région dans le contexte de la CLD et a souligné le besoin de textes plus intégrés et concis pour les discussions au niveau national. Il a instamment prié la CLD de s'employer à plaider la cause de la faisabilité économique de l'utilisation et de la valorisation des terres arides, de façon à attirer des ressources nouvelles et supplémentaires.

Soulignant le rôle du suivi mondial dans la poursuite des objectifs de Rio+20, l'Arménie a soulevé, au nom des États d'Europe centrale et orientale, des inquiétudes concernant les recommandations sur certains indicateurs qui ne permettent pas de différencier les caractéristiques de la dégradation des terres suivant les pays, et a estimé que ceci devrait être abordé en renforçant la recherche scientifique dans les régions.

Le Groupe de travail des minorités autochtones d'Afrique australe, s'exprimant au nom des OSC, a plaidé pour l'octroi de soutien financier plus important aux OSC pour renforcer

leur rôle dans la sensibilisation et le renforcement des capacités, et a appelé à stopper la diminution du nombre d'OSC participantes. Évoquant les moteurs de la dégradation des terres, dont l'accaparement des terres, l'industrie agroalimentaire et l'industrie minière, la déléguée a demandé une augmentation significative du financement du FEM.

Les délégués ont élu les candidats suivants aux postes de vice-présidents de la CdP 11: Mamadou Honadia (Burkina Faso) pour les États africains; Choi Young Tae (République de Corée) et Heimata Louisa Karika (Iles Cook) pour les États de l'Asie-Pacifique; Ashot Vardevanyan (Arménie) et Dalia Gudaitiene Holiman (Lituanie) pour les États d'Europe centrale et orientale; Thomas Tichelmann (Irlande) et Christine Dawson (États-Unis) pour les États d'Europe de l'Ouest et les autres États, et Thiago Cavalcanti (Brésil) et Mariano Espinoza (Costa Rica) pour les États de l'Amérique latine et des Caraïbes. Karika a été choisi comme Rapporteur de la CdP 11.

Les délégués ont ensuite établi un Comité plénier (CP) et ont désigné Chencho Norbu (Bhoutan) Président. La CdP a confié les points suivants de l'ordre du jour au CP: l'évaluation de la Stratégie; le programme et le budget; la gouvernance et les dispositions institutionnelles du MM; le suivi des résultats de Rio+20; et la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020). La CdP a également convenu d'accréditer les ONG et les entités du secteur privé énumérées dans les annexes I, II et III du document ICCD/COP(11)/20/Rev.1 en tant qu'observateurs.

COMITÉ PLÉNIER

Le Président du CP Norbu a ouvert la première réunion, mardi 17 septembre. Après l'adoption de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux, le CP a établi deux groupes de contact, le premier sur le programme et le budget pour l'exercice 2014-2015, et le second sur les questions non budgétaires. Au cours de deux séances plénières, les 26 et 27 septembre, le Président du CP Norbu a présenté à la CdP les résultats des délibérations du Comité, et la CdP a adopté 20 décisions fondées sur les travaux du CP.

ÉVALUATION INDÉPENDANTE À MI-PARCOURS DE LA STRATÉGIE: Le rapport du GTI (ICCD/COP(11)/21) a été examiné par le CP, le mercredi 18 septembre. Plusieurs Parties ont appuyé les recommandations: le Viet Nam a exprimé l'espoir qu'elles mèneraient à de nouveaux indicateurs sur la surveillance de la DDTS; la République de Corée a estimé que l'évaluation mènerait à des discussions sur la prochaine phase de la Stratégie; et l'UE a mis en évidence que le but de l'évaluation était de renforcer la Stratégie et non de la modifier. La Jordanie a souligné la nécessité de davantage de ressources financières; l'Indonésie a souligné le manque de financement, d'appui technologique et de renforcement des capacités; et la Chine a préconisé la coopération intergouvernementale et la participation du secteur privé. Cuba a plaidé pour que chaque recommandation du rapport se concrétise par des décisions de la CdP 11. Le Maroc a indiqué que les Parties ont besoin de temps pour intégrer et mettre en œuvre les recommandations. La Suisse a préféré une approche pragmatique incluant: l'examen des meilleures pratiques; la prise en compte de la situation économique de chaque pays; et l'augmentation de la visibilité de la Convention. L'Algérie a plaidé, au nom du Groupe africain, pour une définition claire des responsabilités en matière

d'établissement des rapports. L'Inde a estimé que les indicateurs d'impact devraient être spécifiques à chaque contexte. Les Seychelles, au nom des petits États insulaires en développement (PEID), ont appelé la CdP à envisager de façon particulière les PEID au moment de traiter les recommandations.

Les recommandations du rapport du GTI ont été examinées dans un groupe de contact qui s'est réuni du mercredi 18 septembre au vendredi 20 septembre. Un projet de décision a été approuvé par le CP le vendredi 27 septembre, et a été adopté par la CdP le même jour, sans amendement.

Décision finale: La décision (ICCD/COP(11)/L.14) prie le Secrétaire exécutif de proposer, en consultation avec le Bureau de la CdP et en vue d'un examen par la CdP 12, un processus et des termes de référence possibles pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie et de plans pour renforcer davantage la mise en œuvre de la Convention. L'annexe à la décision énumère les décisions prises par la CdP 11 incorporant les recommandations du GTI.

GOUVERNANCE ET DISPOSITIONS

INSTITUTIONNELLES APPLICABLES AU MÉCANISME

MONDIAL: Le mardi 17 septembre, le Secrétariat a présenté le document ICCD/COP(11)/3 sur les options pour de nouvelles dispositions d'hébergement du MM, y compris les possibilités de le placer aux côtés du Secrétariat. Au cours des discussions, de nombreuses Parties ont appuyé la recommandation du Secrétariat de placer le MM avec le Secrétariat à Bonn, et ont appelé à prendre une décision définitive à Windhoek. Soulignant le mandat du MM et l'importance de préserver son indépendance par rapport au Secrétariat, l'Italie a déclaré que la mobilisation des ressources serait plus efficace si le MM était situé dans le pôle des Nations Unies dédié à l'agriculture à Rome, au sein du FIDA, et a offert une contribution d'hébergement de 100 000 €. Le délégué a signalé la présence de « données controversées et parfois incorrectes » dans le rapport. L'Allemagne a souligné que d'avoir un MM pleinement opérationnel est son principal intérêt, et les arguments pour un transfert à Bonn, y compris: la rentabilité, l'augmentation des synergies entre le MM et le Secrétariat, et une coopération facilitée entre la CLD et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'Algérie a indiqué, avec le soutien du Honduras, que certains aspects du rapport doivent être examinés à l'aune des engagements proposés par l'Italie. Le Panama a souligné, avec l'appui du Pérou, l'importance de considérer les aspects opérationnels de la mission de mobilisation des ressources du MM. La Belgique a attiré l'attention sur les questions non entièrement traitées dans le rapport, notamment: les modalités juridiques; la position du personnel du MM; et les impacts sur le fonctionnement et l'indépendance du MM vis-à-vis du Secrétariat. La Suisse s'est opposée à la façon dont l'évaluation a été menée, en soutenant qu'elle reflète les préférences du Secrétariat.

Un groupe de contact sur les questions liées au MM, facilité par Markku Aho (Finlande), s'est réuni du mercredi 18 septembre à la dernière séance plénière. Le groupe de contact a entamé jeudi 19 septembre l'examen du projet de décision du modérateur contenant des libellés entre crochets sur les différentes options d'hébergement du MM. Un groupe des amis du Président sur le MM s'est réuni du lundi 23 septembre jusqu'au mercredi 25 septembre en soirée.

Au cours du Segment de haut niveau, le mardi 24 septembre, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a déclaré qu'elle pourrait souhaiter accueillir le MM si cela était bien vu par les Parties et le Secrétariat. Alors que les délégués examinaient la déclaration de la FAO dans le groupe de contact dans la soirée du mercredi 25 septembre, beaucoup de délégués se sont opposés à l'introduction de nouvelles options pour lesquelles les coûts n'avaient pas été calculés dans le rapport du Secrétariat, et ont souligné qu'une décision devait être prise à la CdP 11.

Au cours de la plénière du CP, le vendredi 27 septembre, le Secrétariat a déclaré que les incidences financières du projet de décision sont estimées à 350 890 €. La décision a été approuvée par le CP et adoptée par la CdP sans amendement.

Décision finale: Dans sa décision (ICCD/COP(11)/L.18), la CdP déplace le MM à Bonn, de façon à le placer aux côtés du Secrétariat, et en vue d'établir un bureau de liaison à Rome avec le personnel approprié. La décision précise que le but et le fonctionnement du bureau de liaison seront décidés par le Directeur général du MM, en accord avec le Secrétaire exécutif.

PROGRAMME ET BUDGET: Programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015: Le programme et le budget pour l'exercice biennal 2014-2015 (ICCD/COP(11)/6 et Corr.1, ICCD/COP(11)/7 et Corr.1, ICCD/CRIC(12) 2-ICCD/COP(11)/CST/9) ont été présentés au CP par le Secrétariat, le mardi 17 septembre. Les discussions sur le budget ont été reprises par le CP jeudi matin. Notant qu'un financement additionnel ne garantit pas l'efficacité de la mise en œuvre, le Brésil s'est opposé à une augmentation du budget, appelant à des améliorations en matière d'efficacité par rapport au coût et d'utilisation des installations de téléconférence. Le délégué s'est également enquis de la valeur ajoutée des nouvelles structures bureaucratiques proposées par le Groupe de travail spécial chargé d'examiner les options pour la fourniture de Conseil scientifique se centrant sur la DDTS (AGSA), qualifiant les coûts supplémentaires d'« irresponsables ». Les États-Unis ont plaidé, avec l'appui de Trinité-et-Tobago, pour une baisse de 3% dans le budget et ont instamment appelé à la discipline budgétaire, soutenant que le pays n'est pas en mesure d'accroître son soutien financier. Le Swaziland, au nom du Groupe africain, s'est opposé à toute réduction du budget et a instamment prié les Parties de régler leurs arriérés. Cuba, l'Argentine, le Mexique, l'Algérie, le Pérou et la Colombie ont plaidé pour le renforcement des MCR, et pour faire en sorte que les besoins des annexes régionales se reflètent dans les plans de travail et les allocations budgétaires. La Thaïlande a instamment demandé des synergies avec les autres conventions de Rio, tandis que l'Inde a regretté que l'augmentation budgétaire soit de moins de 4,9% par rapport à l'exercice biennal précédent. Rappelant le déficit budgétaire noté depuis la CdP 10, le Secrétaire exécutif de la CLD, Luc Gnacadja, a indiqué que les réunions régionales n'avaient été possibles que grâce à un financement volontaire.

Le groupe de contact sur le programme et le budget, modéré par Sem Shikongo (Namibie), s'est réuni du vendredi 20 septembre jusqu'à la soirée de clôture de la CdP 11. Comme il était dépendant des résultats des décisions des autres groupes de contact ayant des implications budgétaires, le groupe s'est réuni quotidiennement pour examiner les questions générales relatives aux exigences du budget de base, les fonds d'affectation

spéciale, les contributions indicatives, et les conséquences des restrictions prévues au budget de base. Les délégués du groupe de contact sur le budget ont rejoint mercredi 25 septembre le groupe de contact du CRIC pour négocier un projet de décision sur la collaboration avec le FEM. Le groupe de contact a poursuivi sa réunion jusqu'à 23h30 vendredi soir, les discussions étant principalement axées sur le MM. Dans la soirée du vendredi 27 septembre, le groupe de contact est parvenu à un consensus sur un projet de décision.

Le projet de décision sur le programme et le budget pour l'exercice biennal 2014-2015 a été approuvé par le CP passé à 1h du matin, le samedi 28 septembre, et adopté par la CdP.

Décision finale: La décision (ICCD/COP(11)/L.21) comprend des accords pour: approuver le budget du programme pour l'exercice biennal 2014-2015 d'un montant de 16 122 431 €, ce qui représente une croissance nominale nulle par rapport à l'exercice 2012-2013; approuver le tableau du personnel pour le budget du programme; et adopter le barème indicatif des contributions pour 2014-2015. En outre elle:

- décide de maintenir le niveau de la réserve de fonds de roulement à 8,3% des dépenses prévues dans le fonds d'affectation spéciale du budget de base;
- approuve un budget d'urgence d'un montant de 2 073 550 € pour les services de conférence;
- prend note des coûts supplémentaires estimés à 1 496 000 €, qui seront occasionnés si la CdP 12 se tient à Bonn;
- prend note des estimations de financement pour les besoins extrabudgétaires fixées par le Secrétaire exécutif (7 281 000 €) et le MM (11 578 150 €) pour l'exercice biennal 2014-2015, et demande aux Parties qui sont en mesure de le faire de verser des contributions volontaires; et
- approuve un budget pour le transfert du MM à Bonn, sur une base ponctuelle et exceptionnelle, d'un montant de 350 894 €, et autorise le Secrétaire exécutif à utiliser les réserves du fonds d'affectation spéciale du budget de base à cet effet.

Résultats financiers du fonds d'affectation spéciale de la Convention: Les résultats financiers du fonds d'affectation spéciale de la Convention (ICCD/COP(11)/9-13) ont été présentés par le Secrétariat au CP, le mardi 17 septembre. Concernant les résultats financiers du fonds d'affectation spéciale de la Convention (ICCD/COP(11)/6 et Corr.1, et ICCD/COP(11)/7), le Secrétariat a signalé un retard dans les contributions, appelant les Parties à honorer leurs engagements. En ce qui concerne le rapport sur les états financiers non vérifiés pour les fonds d'affectation spéciale de la Convention pour le MM, le délégué a indiqué qu'en raison de dépenses litigieuses et de frais juridiques imprévus concernant les réclamations des certains employés, le Secrétariat n'a pas pu obtenir un accord.

Décision finale: Dans cette décision, qui est incluse dans la décision sur le programme et le budget (ICCD/COP(11)/L.21), la CdP prend note des états financiers pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013, du rapport sur les résultats financiers et des rapports sur la mise en œuvre des programmes de travail pour l'exercice biennal 2012-2013 du Secrétariat et du MM, et de l'état des contributions au 1^{er} septembre 2013. Le CdP exprime également sa gratitude aux Parties qui ont payé leurs contributions au budget de base et aux fonds d'affectation spéciale, et appelle les Parties qui ne se sont pas acquittées de leurs contributions à le faire sans délai.

SUIVI DES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (UNCDD, ou Rio+20):

Le Secrétariat a présenté jeudi 19 septembre le document ICCD/COP(11)/5 et Corr.1, en détaillant sa contribution aux travaux de l'Équipe spéciale des Nations Unies appuyant les co-présidents du Groupe de travail de l'Assemblée générale sur les objectifs du développement durable. Le Groupe africain a préconisé, avec l'appui de l'UE, l'établissement d'un groupe d'experts intersessions. L'UE et l'Inde ont suggéré que le groupe envisage des options pour intégrer le résultat de Rio+20 dans une nouvelle stratégie de la CLD à la CdP 13. La Chine a estimé que l'établissement des objectifs doit être fondé sur le consensus, l'évaluation scientifique et des garanties institutionnelles efficaces. La Namibie, soutenue par l'Algérie et l'Arménie, a déclaré que le paragraphe 17 du résultat de Rio+20 fournit un mandat clair demandant à la CLD de prendre des mesures. Le délégué a indiqué qu'il déposerait un projet de décision pour un protocole ou une annexe spécifique à adopter à la CdP 11. Soulignant le manque de clarté et de consensus scientifique sur le MNDT et le taux net nul de dégradation des terres (ZNL), les États-Unis ont proposé de supprimer les références à ces concepts. Cuba, l'Argentine, le Pérou, le Mexique et le Brésil ont mis en garde contre le fait de préjuger du résultat du processus entourant le programme de développement post-2015, le Brésil s'opposant également l'élargissement du mandat de la Convention aux questions foncières au-delà des zones arides.

La question a fait l'objet de négociations dans un groupe de contact qui s'est réuni du jeudi 19 septembre jusqu'à la plénière de clôture. Les délégués ne sont pas parvenus à un accord sur: la question de savoir si l'utilisation de la terminologie relative à la DDTS et au MNDT du document de résultat de Rio+20 dans le cadre de la CLD est appropriée; et le mandat de la CLD en ce qui concerne les résultats de Rio+20, qui ont été élaborés dans le cadre d'une conférence mandatée par l'Assemblée générale, et non par un organe d'une convention. Mercredi soir 25 septembre, un groupe de rédaction informel ouvert a été créé pour sortir de cette impasse. Le groupe s'est concentré sur la création d'un groupe de travail intergouvernemental, son rôle et ses responsabilités.

Un projet de décision a été présenté au CP lors de sa dernière séance plénière, et le Secrétariat a indiqué que les incidences financières de cette décision sont estimées à 188 000 €. Dans une déclaration formulée après l'adoption de la décision par le CP, l'Arménie a souligné, au nom des pays touchés d'Europe centrale et orientale, que la décision ne reflète pas les intérêts des pays de l'Annexe V, qui ont des problèmes de dégradation des terres en dehors des zones arides. La CdP a ensuite adopté la décision.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/COP(11)/L.19), la CdP reconnaît les résultats de Rio+20 et décide de créer un GTI composé de représentants de chaque région et financé par des contributions volontaires, pour: « établir une définition fondée sur la science de la neutralité de la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches; élaborer des options concernant les zones arides, semi-arides et subhumides sèches que les Parties pourraient envisager dans leurs efforts pour parvenir à la neutralité en dégradation des terres; et fournir des avis à la Convention sur les implications pour sa Stratégie, ses programmes et ses besoins en ressources ». Le GTI est

prié de prendre note, entre autres, du processus entourant le programme de développement pour l'après-2015 et du travail de l'ISP, et de préparer un rapport pour le Bureau de la CdP 60 jours avant la CdP 12, et que ce rapport devrait être transmis au CST et au CRIC pour examen avant la CdP 12.

PROCÉDURES RÉVISÉES POUR L'ACCREDITATION DES OSC ET DES REPRÉSENTANTS DU SECTEUR PRIVÉ ET LEUR PARTICIPATION AUX RÉUNIONS ET ACTIVITÉS LIÉES À LA CLD: Le Secrétariat a présenté, le jeudi 19 septembre, le document ICCD/COP(11)/4 sur les procédures révisées pour l'accréditation des OSC et des représentants du secteur privé auprès de la CdP et leur participation aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention. Les OSC ont déploré que, depuis la CdP 10, seules les OSC et les représentants du secteur privé des régions visées par les annexes aient été autorisés à s'inscrire. La déléguée a suggéré des exigences d'accréditation plus strictes, en particulier en ce qui a trait au développement durable, afin de s'assurer que la participation du secteur privé respecte le mandat de la Convention.

Ce point a été discuté dans un groupe de contact du CP qui s'est réuni du lundi 23 au jeudi 26 septembre. Les délégués ont débattu: des implications budgétaires de l'élaboration d'une stratégie d'engagement des entreprises; de la nécessité pour le secteur privé de faire rapport à la Convention; de la participation des peuples autochtones, des communautés locales et des jeunes; et de la composition du comité de sélection des OSC.

Le vendredi 27 septembre, le Président du CP Norbu a présenté le projet de décision. Le Secrétariat a déclaré que les incidences financières de cette décision sont estimées à 45 000 €. Le Brésil a demandé de modifier le libellé « peuples » autochtones pour « peuple » en conformité avec la formulation employée dans d'autres conventions. La décision a été acceptée par le CP et ensuite adoptée par la CdP, telle que modifiée.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/COP(11)/L.12), la CdP, entre autres:

- invite les Parties à promouvoir la participation active des OSC, y compris les autochtones, les communautés locales et les jeunes, dans le processus de la Convention;
- prie le Secrétariat et le MM d'élaborer une stratégie d'engagement des entreprises pour examen par le Bureau de la Conférence *ad interim* et par la CdP 12; et
- décide que le comité de sélection des OSC devrait également inclure un représentant des OSC des pays appartenant à chacun des cinq groupes régionaux des Nations Unies.

PLAN STRATÉGIQUE DÉCENNAL ET CADRE POUR AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION (2008-2018): Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie globale de communication: Le Secrétariat a présenté, jeudi 19 septembre, le document ICCD/COP(11)/2 sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de communication. Le Groupe africain a proposé d'adopter un programme de sensibilisation sur la DDTS et d'élaborer une stratégie de communication afin de catalyser l'investissement. Les OSC ont instamment demandé un soutien aux activités participatives en milieu rural qui ont trait à la communication et à l'éducation dans les langues locales.

Le mardi 24 septembre, les discussions du groupe de contact se sont centrées sur le mandat de la Convention en ce qui concerne le résultat de Rio+20, les délégués convenant que les initiatives

en matière de sensibilisation doivent être alignées sur le mandat de la Convention et sa Stratégie. Les incidences financières des programmes de reconnaissance de la CLD ont également été débattues, le Secrétariat soulignant la nécessité de contributions volontaires pour ces programmes.

Présentant le projet de décision au CP le jeudi 26 septembre, le Secrétariat a déclaré que les incidences financières de cette décision sont estimées à 1 580 300 € et qu'elles seraient examinées plus en profondeur par le groupe de contact sur le programme et le budget. La décision a alors été approuvée par le CP et adoptée par la CdP sans discussion.

Décision finale: La décision (ICCD/COP(11)/L.3), entre autres, se félicite des progrès accomplis dans l'avancement de l'objectif opérationnel 1 de la Stratégie, en particulier les initiatives visant à promouvoir les meilleures pratiques en matière de GDT, et appelle à une plus grande attention à la sensibilisation et aux activités éducatives sur les questions de DDTS à travers la Journée mondiale de la lutte contre la désertification, la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification, le PPCS, le prix Land for Life, le programme Champions zones arides, et d'autres outils de sensibilisation du public.

Amélioration des mécanismes destinés à faciliter la coordination régionale de la mise en œuvre de la Convention:

Le jeudi 19 septembre, le Secrétariat a présenté le document ICCD/COP(11)/14 sur l'appui du Secrétariat et du MM au renforcement de la coopération régionale. Le Groupe africain a demandé d'installer l'unité de coordination régionale (UCR) dans les locaux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, tandis que la Géorgie a souligné l'intérêt des pays d'Europe centrale et orientale pour la mise en place d'un MCR. Les négociations du groupe de contact, qui s'est réuni du lundi 23 septembre jusqu'au jeudi 26 septembre, ont porté sur les incidences financières du processus relatif au MCR, l'inclusion des recommandations du GTI sur les MCR, et sur l'incorporation de références aux nouvelles initiatives en tant qu'outils visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention. Le CP a examiné le projet de décision y afférent le vendredi 27 septembre, et le Secrétariat a signalé que les incidences financières de cette décision sont estimées à 763 000 €. Le CP a approuvé la décision sans commentaire et celle-ci a ensuite été adoptée par la CdP.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/COP(11)/L.4), la CdP reconnaît la nécessité de renforcer davantage les capacités, l'efficacité et l'efficience des MCR et de veiller à ce les UCR exercent leurs fonctions de façon efficace. Également, la CdP, entre autres:

- demande aux pays Parties touchés relevant de chaque annexe: d'établir ou de réviser les mandats des comités régionaux, des UCR et des réseaux de programmes thématiques, en fonction des priorités régionales; d'examiner, sous réserve de la disponibilité des ressources, les programmes d'action sous-régionaux et régionaux existants afin de s'assurer qu'ils reflètent les priorités régionales, avant la CdP 12; et d'augmenter l'aide financière aux MCR pour répondre à leurs priorités; et
- invite les Parties à examiner le rôle des nouvelles initiatives, y compris l'Initiative de Changwon et le Forum international Desert Kubuqi, comme des outils visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie.

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES DÉSERTS ET LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION (UNDDD) (2010-2020):

Le jeudi 19 septembre, le Secrétariat a présenté un rapport sur les activités de soutien à l'UNDDD (ICCD/COP(11)/19). Au cours des discussions, certains délégués ont souligné les activités de célébration organisées au niveau national, et le Groupe africain a appelé à l'intégration des activités de l'UNDDD avec la Journée mondiale de l'environnement. Les discussions du groupe de contact ont abordé l'implication budgétaire du Programme de l'UNDDD.

Le CP a examiné le projet de décision y afférent le jeudi 26 septembre. Le Secrétariat a déclaré que les incidences financières de cette décision seraient absorbées dans le budget existant. La décision a ensuite été adoptée par la CdP sans commentaire.

Décision finale: Cette décision (ICCD/COP(11)/L.2) reconnaît l'importance de la Décennie dans la sensibilisation à la valeur des déserts et la nécessité de renforcer les partenariats multipartites et la collaboration entre les entités des Nations Unies de façon à multiplier les activités de célébration.

QUESTIONS EN SUSPENS: Article 47 du Règlement intérieur: Le jeudi 19 septembre, le Secrétariat a noté que ce point de l'ordre du jour demeure non résolu depuis la CdP 2, et a présenté des options pour aller de l'avant sur les processus de prise de décision de la CdP comme indiqué dans le document ICCD/COP(11)/16. L'Algérie, rejointe par l'Argentine, a déclaré que le consensus devrait constituer la norme au sein de la CdP. Ce point a été discuté et approuvé dans un groupe de contact le lundi 23 septembre.

Lors de l'examen du projet de décision, le jeudi 26 septembre, le Secrétariat a déclaré que les incidences financières seraient absorbées dans le budget existant. La décision a alors été approuvée par le CP et adoptée par la CdP.

Décision finale: La décision (ICCD/COP(11)/L.1) demande que cette règle de procédure, toujours non résolue, soit incluse dans l'ordre du jour de la CdP 12 et au Secrétariat de faire rapport sur l'état des règles de procédure similaires en vertu d'autres accords multilatéraux sur l'environnement.

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

La Présidente Mary Rowen (États-Unis) a ouvert la CRIC 12, le mardi 17 septembre, et le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire et l'organisation des travaux (ICCD/CRIC(12)/1), tel que révisé oralement. Les délégués ont établi un groupe de contact sur les questions du CRIC et ont nommé Luis Estuardo Ríos González (Guatemala), en tant que modérateur. Le groupe de contact s'est réuni du 18 au 27 septembre et a élaboré 12 projets de décisions, qui ont été approuvés au sein du CRIC et adoptés par la CdP, le jeudi 26 septembre. Les autres décisions relatives à l'évaluation des flux financiers, aux FEM et aux meilleures pratiques ont été adoptées par la CdP le vendredi 27 septembre.

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET DE LA STRATÉGIE DÉCENNALE: RAPPORT DU CRIC 11: Le rapport du CRIC 11 (ICCD/CRIC(11)/19 et ICCD/CRIC(11)/19/Add.1) a été examiné le mercredi 18 septembre. La Côte d'Ivoire, s'exprimant au nom du Groupe africain, et la Jordanie et le Sénégal, ont plaidé pour

une mobilisation accrue des ressources pour permettre la mise en œuvre de la Convention. Kiribati a souligné la complexité du processus de financement du FEM. Concernant les stratégies de mobilisation des ressources, la Chine a appelé le CST à accroître la coopération avec la FAO, tandis que le Mexique a encouragé le Secrétariat et le MM à participer aux réunions ministérielles régionales sur l'environnement, l'alimentation et l'agriculture. Le Japon a souligné que le fait d'accepter les activités présentées ne signifie pas l'approbation d'une augmentation du budget. La Chine a exprimé des inquiétudes concernant le peu d'information fournies par les Parties et a appelé à l'amélioration des indicateurs d'impact et des évaluations aux niveaux mondial et national.

Renforcer et améliorer le processus d'alignement et de mise en œuvre des programmes d'action conformément à la Stratégie: Le groupe de contact du CRIC a examiné ce point, mercredi et jeudi 18 et 19 septembre. Les délégués ont d'abord été divisés sur le fait de spécifier, concernant le financement, qu'il soit « adéquat, prévisible et opportun », les discussions abordant notamment les difficultés d'accès aux fonds et les préoccupations concernant les responsabilités changeantes. Au cours de la plénière de clôture, le jeudi 26 septembre, le Secrétariat a noté que les incidences financières de cette décision étaient estimées à 1 049 000 €, et a déclaré que le groupe de contact sur le budget et le programme l'examinerait. Le CRIC a approuvé le projet de décision et la CdP l'a ensuite adopté.

Décision finale: La décision (ICCD/CRIC(12)/L.1) traite de la nécessité: d'intégrer les PAN dans les plans de développement nationaux; de faciliter et de simplifier l'accès au financement, notamment par le FEM et les financements associés aux changements climatiques; d'inclure le secteur privé et les organisations de base dans le processus d'alignement; et de soutenir l'alignement et la mise en œuvre des programmes d'action.

Le projet de décision demande en outre aux pays Parties touchés d'intensifier leurs efforts pour formuler et/ou aligner, réviser et mettre à jour leurs plans d'action nationaux conformément à la Stratégie et de les adopter en tant que documents politiques, et les encourage, entre autres à:

- élaborer des programmes d'action au niveau local;
 - utiliser le processus d'alignement des PAN comme un moyen de sensibiliser les décideurs; et
 - tout en alignant leurs PAN: à combler certaines lacunes dans la GDT; assurer la cohérence avec les autres politiques sectorielles et plans de développement nationaux à tous les niveaux; établir un mécanisme de coordination interne spécifique; et à mettre en place un processus participatif.
- Concernant les moyens de faciliter les programmes d'alignement, la décision demande, entre autres:
- au Secrétariat de continuer d'offrir une aide pour l'alignement des programmes d'action; d'évaluer l'efficacité de ces activités pour 2014-2015; de fournir un appui technique; de faire des efforts de sensibilisation; d'assurer le plaidoyer à un haut niveau politique; et de faciliter l'utilisation et l'amélioration d'outils efficaces pour guider le processus d'alignement; et
 - à la CRIC 13 de s'entendre sur une compréhension approfondie des processus liés à la stratégie de financement/cadre d'investissement intégré et de leurs relations avec le

processus d'alignement des PAN, ainsi que de discuter d'un plan concernant le processus d'alignement des PAN vis-à-vis des objectifs globaux de la GDT.

Évaluation de la mise en œuvre de la Convention au moyen des objectifs opérationnels de la Stratégie: Le groupe de contact du CRIC a commencé à négocier un projet de décision sur ce point le lundi 23 septembre, et a finalisé le texte le mercredi 25 septembre. Les délégués ont examiné les mises à jour concernant les objectifs opérationnels, les résultats et les indicateurs, et ont discuté de la pertinence d'inclure des références à la DDTS, et se sont centrés sur l'accès aux bases de données existantes. La Présidente Rowen a présenté le projet de décision au CRIC le jeudi 26 septembre, et le Secrétariat a déclaré que les incidences financières seraient absorbées dans le budget existant. La CdP a adopté la décision.

Décision finale: S'agissant de l'objectif 1 sur les activités de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation, la décision (ICCD/CRIC(12)/L.8) encourage les Parties, entre autres, à: renforcer les liens entre les acteurs nationaux; rationaliser leurs efforts de sensibilisation au sein des stratégies nationales de communication; utiliser les médias et les technologies de l'information et de la communication, pour sensibiliser davantage; explorer des façons de communiquer le terme « désertification » au grand public, tout en envoyant un message positif; et appuyer le renforcement des capacités des communautés.

En ce qui concerne l'objectif opérationnel 3 sur la science, la technologie et la connaissance, la décision, entre autres: encourage les pays Parties touchés à intensifier leurs efforts pour mettre en place et/ou renforcer la surveillance et l'évaluation de la DDTS, ainsi qu'à renforcer le soutien national accordé aux systèmes de surveillance et d'évaluation.

En ce qui concerne l'objectif opérationnel 4 sur le renforcement des capacités, la décision, entre autres: demande au MM d'aider les pays Parties touchés dans l'évaluation de leurs besoins financiers en matière de renforcement des capacités; encourage les pays Parties touchés à intégrer davantage les questions de DDTS dans les initiatives nationales de renforcement des capacités menées par les institutions scientifiques, technologiques et de recherche; et encourage les partis à soutenir la participation des OSC dans le processus d'établissement des rapports nationaux et à les aider à développer les capacités pertinentes en cas de besoin.

Évaluation de la mise en œuvre de la Convention au moyen des objectifs stratégiques 1, 2 et 3: Le groupe de contact du CRIC a examiné ce point mardi et mercredi, 24 et 25 septembre. Les Parties ont convenu que, bien que l'information obtenue à partir de points focaux nationaux peut aider le Secrétariat à simplifier les modèles de rapports, cet exercice devrait être basé sur les informations déjà fournies. Le projet de décision a été présenté au CRIC le jeudi 26 septembre, et le Secrétariat a déclaré que les incidences financières de cette décision seraient absorbées dans le budget existant. Le CRIC a approuvé la décision, et la CdP l'a adoptée sans commentaire.

Décision finale: La décision (ICCD/CRIC(12)/L.3) invite, entre autres:

- les pays Parties touchés à: déployer plus d'efforts pour accroître la couverture des données spatialement explicites; renforcer leur coordination institutionnelle au niveau national

en vue d'améliorer l'accessibilité des données; et à utiliser les ensembles de données disponibles et internationalement reconnues;

- les pays Parties développés et en développement en mesure de le faire, ainsi que les institutions financières et techniques, à fournir un soutien technique et financier aux pays Parties touchés; et
- le CRIC à continuer à collaborer étroitement avec le CST à l'harmonisation des données et des méthodologies afin d'établir une base de référence pour l'évaluation de la mise en œuvre.

Évaluation des flux financiers pour la mise en œuvre de la Convention: Le groupe de contact du CRIC a négocié un projet de décision sur ce point les mercredi et jeudi 25 et 26 septembre. Les délégués étaient en désaccord sur l'opportunité de reconnaître, dans les décisions du CRIC, un partenariat public-privé en particulier démontrant une mobilisation des ressources réussie pour les activités de lutte contre la désertification. Au cours de la dernière séance plénière, le vendredi 27 septembre, le Secrétariat a déclaré que les incidences financières de ce projet de décision sont estimées à 250 000 €. Le CRIC a approuvé le projet de décision, et la CdP l'a ensuite adopté.

Décision finale: La décision (ICCD/CRIC(12)/L.10) invite tous les pays Parties, dans le cadre de partenariats public-privé, à soutenir les investissements du secteur privé dans la GDT dans les zones arides. Elle invite les pays développés Parties et les institutions multilatérales à accroître la pertinence, la rapidité et la prévisibilité des ressources fournies aux pays Parties touchés et aux organisations sous-régionales pertinentes, et prie le MM de continuer à aider les pays Parties et les sous-régions touchés à développer leurs cadres d'investissement intégrés et d'identifier des sources nationales, étrangères et novatrices de financement pour leur mise en œuvre. Elle prie instamment les pays Parties touchés à accroître, avec l'aide du MM, leurs efforts pour mettre en place des cadres d'investissement intégrés, visant l'objectif que 50% des pays Parties touchés aient établi ces cadres d'ici 2014.

La décision invite les pays affectés Parties à, entre autres:

- intensifier leurs efforts pour soumettre des propositions de projets, y compris ceux qui favorisent la mise en œuvre synergique des conventions de Rio aux niveaux national, sous-régional et régional, aux institutions financières, instruments et fonds multilatéraux;
- intensifier leurs efforts pour allouer des ressources de leurs budgets publics et encourager les investissements privés pour la mise en œuvre des PAN; et
- adopter une stratégie financière intégrée comme un outil pour accroître le financement de la GDT.

Plans de travail pluriannuels et performance des institutions et des organes subsidiaires de la Convention: Ces sous-points (ICCD/CRIC(12)/2 et ICCD/CRIC(12)/3) ont été présentés le mercredi 18 septembre au CRIC et par la suite ils ont été discutés par le groupe du budget du CP. Plusieurs Parties, dont la Chine, ont salué les plans de travail pluriannuels. Cuba a soulevé des préoccupations au sujet de la formulation utilisée dans les plans de travail en ce qui concerne l'objectif d'un MNDDT, indiquant que les provisions concernant la DDTS dans *l'Avenir que nous voulons* sont transposées dans les objectifs de développement durable (ODD), que les questions de DDTS sont

incluses dans le programme de développement pour l'après-2015, et que les négociations sur ces questions sont actuellement en cours à New York et dépassent du mandat de la CLD.

Lors de l'examen du projet de décision, le vendredi 27 septembre, le Secrétariat a déclaré que les incidences financières seraient absorbées dans le budget existant. Le CRIC a approuvé la décision, et la CdP l'a ensuite adoptée sans commentaire.

Décision finale: La décision (ICCD/CRIC(12)/L.12) demande au Secrétariat, au MM, au CST et au CRIC d'utiliser le programme de travail décrit dans la décision sur les six objectifs opérationnels: le plaidoyer, la sensibilisation et l'éducation; le cadre de politique; la science, la technologie et les connaissances; le renforcement des capacités; le financement et le transfert de technologie; et la gestion et les services. La décision prévoit plusieurs cibles à atteindre d'ici 2015 pour chaque objectif opérationnel. La décision demande en outre: au MM d'accroître le soutien au renforcement des capacités des pays Parties touchés pour les aider à accéder au financement; au MM et au Secrétariat de préparer des plans de travail pluriannuels (2016-2019); et au Secrétariat d'intégrer ces plans dans un plan de travail pluriannuel complet de la Convention pour examen à la CdP 12. Elle détermine les critères concernant l'examen des résultats et les indicateurs de résultats pour les institutions et les organes subsidiaires de la Convention.

AMÉLIORATION DES PROCÉDURES DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS, AINSI QUE DE LA QUALITÉ ET DE LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS À SOUMETTRE À LA CDP: Examen du rapport d'ensemble sur le quatrième cycle d'établissement des rapports et d'examen: Le rapport du Secrétaire exécutif ICCD/CRIC(12)/7 a été présenté au CRIC le mercredi 18 septembre. De nombreuses Parties, dont l'Algérie, la Jordanie, le Brésil, l'Argentine et la Colombie, ont noté la difficulté de mesurer les progrès étant donné le faible nombre de soumissions. L'Afrique du Sud, le Panama, le Costa Rica, la Tanzanie, le Maroc et la Thaïlande ont attribué cette faible présentation d'information à, entre autres raisons, la complexité du système PRAIS et aux difficultés rencontrées dans la collecte des données. Beaucoup ont souligné la nécessité de capacités humaines, technologiques et financières accrues pour permettre aux pays de fournir l'information en temps opportun. La Guinée-Bissau et le Bénin ont souligné la nécessité d'impliquer les organismes régionaux afin qu'ils apportent leur contribution en ce qui concerne les statistiques ventilées. Le Guatemala a souligné la nécessité d'ajuster le PRAIS pour permettre des analyses pertinentes.

Le mardi 24 septembre, le groupe de contact du CRIC a modifié un projet de décision sur la procédure relative à l'évaluation de la mise en œuvre, y compris les indicateurs de résultats et d'impacts, la méthodologie et les procédures d'établissement des rapports, en supprimant l'annexe initialement jointe au rapport du GTI (ICCD/COP(11)/21). Au cours des négociations subséquentes, mercredi, les Parties ont discuté du rôle du Secrétariat en ce qui a trait aux difficultés rencontrées par certaines Parties pour maintenir leurs activités de collecte et de traitement de données nationales.

Lors de l'examen de la décision, le jeudi 26 septembre, le Secrétariat a déclaré que les incidences financières sont estimées à 96 000 €. Le CRIC a approuvé la décision et elle a ensuite été adoptée par la CdP.

Décision finale: La décision (ICCD/CRIC(12)/L.7) demande au Secrétariat, entre autres: de développer des sections narratives spéciales permettant de faire rapport sur les indicateurs volontaires supplémentaires ou les mesures spécifiques prises par les pays pour lutter contre la DDTs, de simplifier le PRAIS, y compris les exigences relatives à l'information financière, et de réduire le nombre total d'indicateurs de résultats; et de s'assurer que les données et renseignements provenant du processus d'établissement des rapports sont disponibles et accessibles à tous. Également, la décision:

- invite le Secrétariat, lors de la réduction du nombre d'indicateurs, à accorder une attention particulière au critère e-SMART (économique, spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps) et aux résultats du processus de présentation de rapports précédent; et
- invite le Secrétariat à améliorer le fonctionnement de la base de données PRAIS.

Examen des meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre de la Convention: Les rapports: « Moyens de promouvoir l'analyse et la diffusion des meilleures pratiques » et « Accessibilité de l'information sur les meilleures pratiques » (ICCD/CRIC(12)/4-ICCD/COP(11)/CST/7 et ICCD/CRIC(12)/5) ont été présentés au CRIC, le mercredi 18 septembre. La Chine a fait part de l'expérience de son pays avec le Forum international Desert Kubuqi. Le Bhoutan a proposé des ateliers de partage des expériences régionales en ce qui concerne les rapports PRAIS. L'Argentine a mis en garde contre les risques en matière de droits de propriété associés au stockage d'information sur les meilleures pratiques et sur la GDT sur le portail PRAIS. Le Sénégal a instamment demandé aux régions d'améliorer la diffusion des meilleures pratiques. Le Cambodge a insisté sur le renforcement des capacités et le soutien financier nécessaires à la présentation des rapports nationaux. L'Égypte a instamment demandé aux Parties de traduire les recommandations en actions sur le terrain. La Suisse a appelé le Secrétariat à attribuer la responsabilité de la gestion de la base de données sur les meilleures pratiques en matière de GDT au Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT).

Un projet de décision sur l'examen des meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre de la Convention a été examiné pour la première fois lors d'une réunion conjointe CST/CRIC le jeudi 19 septembre. Les négociations du groupe de contact du CRIC sur ce point ont commencé le mercredi 25 septembre, et ont été dominées par des vues divergentes sur l'opportunité de reconnaître un partenariat public-privé particulier démontrant une mobilisation réussie des ressources pour les activités de lutte contre la désertification dans les décisions du CRIC. Lors de l'examen par le CRIC, le vendredi 27 septembre, le Secrétariat a déclaré que les incidences financières de cette décision sont estimées à 88 000 €. Le CRIC a approuvé la décision, et la CdP l'a adoptée sans commentaire.

Décision finale: La décision (ICCD/CRIC(12)/L.9) demande au Secrétariat et au Mécanisme mondial de faciliter les consultations entre les organismes compétents en vue de définir un cadre pour tous les sujets thématiques, y compris en fournissant un accès aux bases de données sur les meilleures pratiques à travers le PPCS et de proposer un calendrier révisé et les besoins en ressources pour la compilation des meilleures pratiques à la CRIC 13. La décision demande au Secrétariat, entre autres de:

- compléter la sélection de la base de données primaire recommandée pour un sujet thématique, les technologies de GDT y compris l'adaptation;
- élaborer une politique de la CLD pour accéder aux données et aux renseignements fournis par les Parties et les autres entités déclarantes; et
- faciliter la coopération entre les partenaires du PPCS et la (les) institution(s)/base(s) de donnée(s) qui sera(ont) chargée(s) de la compilation et la diffusion des meilleures pratiques en la matière.

PROMOTION ET RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LES AUTRES CONVENTIONS PERTINENTES AINSI QU'AVEC LES ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX COMPÉTENTS:

Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour (ICCD/CRIC(11)/19 et Add.1, ICCD/CRIC(12)/INF.1 et ICCD/CRIC(12)/CRP.1) ont d'abord été examinés le mercredi 18 septembre, par le CRIC. Les Parties se sont félicitées des efforts visant à promouvoir les synergies entre les trois Conventions de Rio et ont souligné l'importance de prioriser les efforts pour: accroître l'efficacité et la mobilisation des ressources; s'assurer que les efforts nationaux de mise en œuvre de chaque convention soient complémentaires; et harmoniser les formats des rapports. La Jordanie a proposé l'affectation d'un officier de liaison pour coordonner les relations entre tous les organes des conventions. L'Argentine a mis en garde contre l'approche « non conventionnelle » employée par le Secrétariat lors de l'élaboration de ses documents multidisciplinaires, qualifiés de documents de plaidoyer. Concernant le plaidoyer, la sensibilisation et la promotion de la Convention, le Zimbabwe a proposé la création d'une plate-forme mondiale « ouverte et non politique » permettant aux parties prenantes d'avoir un droit de regard sur les questions relatives à la DDTS et sur la mise en œuvre de la Convention.

Les délégués du groupe de contact du CRIC ont travaillé sur un projet de décision le lundi et le mardi 23 et 24 septembre. Des consultations ont eu lieu, notamment tout au long de la soirée de lundi, sur l'utilisation appropriée des recommandations du rapport « Zones arides mondiales: une réponse à l'échelle du système des Nations Unies » (ICCD/CRIC(10)/INF.1) et le plan d'action proposé pour une action coordonnée dans les zones arides (ICCD/CRIC(12)/INF.1). Lors de l'examen du projet de décision par le CRIC, le jeudi 26 septembre, le Secrétariat a déclaré que les incidences financières sont estimées à 696 000 €. Le CRIC a approuvé la décision et la CdP l'a adoptée sans commentaire.

Décision finale: La décision (ICCD/CRIC(12)/L.2), entre autres:

- encourage le Secrétariat à renforcer sa coopération avec les agences, organisations et traités des Nations Unies qui sont membres du Groupe de gestion de l'environnement des Nations Unies, sur la base des recommandations du rapport « Zones arides mondiales: une réponse à l'échelle du système des Nations Unies »; et
- prie le Secrétariat: d'aider les pays Parties à promouvoir les partenariats visant à développer et mettre en œuvre des politiques nationales de gestion de la sécheresse; d'évaluer et de faire rapport sur l'efficacité des cadres directifs pour les activités de plaidoyer existants; et de favoriser le dialogue

entre les parties prenantes à la CRIC 13 sur les questions thématiques de fond dans le contexte des cadres directifs pour les activités de plaidoyer existants.

COLLABORATION AVEC LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL: Rapport du FEM sur ses stratégies, programmes et projets de financement des surcoûts convenus des activités se rapportant à la désertification:

Le rapport du FEM (ICCD/CRIC(12)/6) a été examiné pour la première fois le mercredi 18 septembre. Plusieurs Parties ont plaidé pour étendre les allocations de ressources aux centres de liaison et pour améliorer l'accessibilité directe au fonds à tous les niveaux. Le Costa Rica a déclaré qu'une alliance avec le FEM a permis à son pays de transférer des fonds directement aux agriculteurs. Le Guatemala a demandé une réévaluation du cofinancement requis dans le cadre du FEM et une augmentation du soutien technique et, avec la Tunisie, a appelé à la simplification du processus bureaucratique.

Le groupe de contact du CRIC, rejoint par des délégués du groupe de contact sur le budget, a négocié un projet de décision sur ce point du 25 au 27 septembre. Les discussions ont porté sur l'élimination des références au FEM dans les autres décisions du CRIC et le retrait des demandes au FEM qui sont incompatibles avec son mandat et ses structures décisionnelles. Les Parties étaient en désaccord sur la question du moment opportun pour présenter une demande au FEM, notant les discussions qui ont cours à ce sujet entre les donateurs du FEM.

Le vendredi 27 septembre, le CRIC a examiné le projet de décision et le Secrétariat a déclaré que les incidences financières seraient absorbées dans le budget existant. Le CRIC a approuvé la décision, et la CdP l'a adoptée sans commentaire.

Décision finale: La décision (ICCD/CRIC(12)/L.11) demande au Secrétaire exécutif d'élaborer, en consultation avec le Directeur général du FEM, un projet d'amendements au MA existant entre la CLD et le FEM, et de faire rapport sur le projet d'amendements proposé à la CdP 12. La décision, entre autres: demande aux secrétariats du FEM et de la CLD d'amorcer des consultations sur l'harmonisation du décaissement du financement pour les activités habilitantes avec les délais de l'alignement et le processus d'examen des rapports; appelle les Parties à aligner la programmation relative à leur utilisation de ressources du FEM au niveau national, en tenant compte des priorités des programmes d'action sous-régionaux et régionaux; et invite les Parties à utiliser les ressources financières du FEM pour la mise en œuvre d'activités orientées vers les objectifs de la Convention, en tenant compte des résultats de Rio+20 relatifs à la DDTS.

PROCÉDURES OU MÉCANISMES INSTITUTIONNELS SUPPLÉMENTAIRES POUR AIDER LA CDP À EXAMINER RÉGULIÈREMENT LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION:

Ce point a été présenté au groupe de contact du CRIC le mercredi 25 septembre. Un projet de décision a été examiné le jeudi 26 septembre, et le Secrétariat a déclaré que les incidences financières seraient absorbées par le budget existant. La décision a été approuvée par le CRIC sans commentaire et ensuite adoptée par la CdP.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/CRIC(12)/L.4), les Parties, notamment:

- décident que la réunion intersessions du CRIC formulera des recommandations sur les priorités à inclure dans leur programme de travail et leur budget pour l'exercice biennal de programmation suivant;
- demandent au Secrétariat d'utiliser les résultats des délibérations intersessions du CRIC pour informer la rédaction des décisions et des recommandations pour examen par la CdP; et
- demandent au Secrétariat et au MM de synthétiser les résultats des réunions intersessions, y compris concernant les meilleures pratiques, dans l'information et le matériel destiné au renforcement des capacités pour guider les Parties dans leurs efforts visant à améliorer la mise en œuvre de la Convention.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CRIC 13: Le groupe de contact du CRIC a examiné ce point le mercredi 25 septembre. Lors de l'examen du projet de décision par le CRIC, le jeudi 26 septembre, le Secrétariat a déclaré que les incidences financières de cette décision sont estimées à 42 500 €. Le CRIC a approuvé la décision et la CdP l'a adoptée sans commentaire.

Décision finale: La décision finale ICCD/CRIC(12)/L.5 énumère six points à l'ordre du jour, accompagnés de sept sous-éléments, de la CRIC 13.

DATE ET LIEU DE LA 13^e SESSION DU CRIC: Ce point a été examiné par le CRIC, le jeudi 26 septembre, et le Secrétariat a déclaré que les incidences financières de cette décision seraient examinées en détail lors des négociations sur le programme et le budget. Le CRIC a approuvé la décision et la CdP l'a adoptée sans commentaire.

Décision finale: La décision (ICCD/CRIC(12)/L.6) stipule que la CRIC 13 se tiendra sur cinq jours au cours de la période entre le 8 et le 27 novembre 2014 à Bonn, en Allemagne, ou dans un lieu comportant des salles de conférence des Nations Unies dans le cas où aucune Partie ne se propose pour accueillir cette session et pour faire face au coût supplémentaire.

SESSION DE CLÔTURE DU CRIC: Lors de sa séance de clôture, le vendredi 27 septembre, le CRIC a achevé l'examen de toutes les décisions. Les délégués ont également élu par acclamation les délégués suivants aux postes de vice-présidents du Bureau de la CRIC 13 et 14: Richard Mwendandu (Kenya); Warapong Waramit (Thaïlande); Yuri Kolmaz (Ukraine) et Patrick Wegerdt (UE). En terminant, la Présidente Rowen a noté que la CdP 11 avait été l'une des plus productives des dix CdP auxquelles elle a assisté. La Présidente Rowen a ensuite remercié les autres fonctionnaires du CRIC, le Secrétariat, et les participants pour leur travail acharné. Elle a levé la séance à 19h42. Lors de la clôture de la plénière de la CdP, les délégués ont élu Philbert Brown (Jamaïque) en tant que Président des CRIC 13 et 14.

COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Le Président Antônio Rocha Magalhães a ouvert la CST 11 le mardi 17 septembre. Après l'adoption de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux (ICCD/COP(11)/CST/1), le Comité a également adopté le rapport final de la troisième session extraordinaire du CST (ICCD/CST(S-3)/7). Un groupe de contact conjoint entre le CRIC, le CST et le GSET, modéré par Nicholas Hanley (UE), a été constitué et s'est réuni tout au long de la semaine pour discuter des meilleures pratiques et du partage des connaissances.

FICHER D'EXPERTS INDÉPENDANTS: Le mardi 17 septembre, le Secrétariat a présenté le fichier d'experts indépendants (ICCD/COP(11)/15). Concernant la proposition de réviser et de mettre à jour les détails des experts nationaux existants et de proposer de nouveaux candidats au fichier, le Japon et l'Argentine ont exprimé des inquiétudes concernant la taille et l'accessibilité du fichier. Cuba, le Niger, le Pakistan et la Suisse ont suggéré au Secrétariat de conduire une étude analysant son utilité. Le Président Magalhães a renvoyé la question au groupe de contact du CST, également modéré par Nicholas Hanley, pour la poursuite de la discussion au cours de la semaine.

Lors de l'examen de la décision par le CST, le vendredi 20 septembre, le Brésil a demandé, contré par les États-Unis, d'inclure une référence au fichier d'experts indépendants comme source supplémentaire de conseils scientifiques. Après un certain débat, les États-Unis ont concédé l'inclusion de ce point.

Décision finale: Entre autres questions, cette décision (ICCD/COP(11)/CST/L.2) reconnaît la nécessité d'améliorer la qualité des services fournis aux Parties à travers la mise en œuvre de la Convention conformément à la stratégie, et souligne la nécessité d'impliquer la communauté scientifique en: invitant les Parties à proposer de nouveaux candidats; en demandant aux Parties de confirmer leurs experts actuels et de nommer de nouveaux experts à travers les points focaux nationaux; et en demandant au Secrétariat de mettre en place des services sur le Web et de valider et de gérer le fichier d'experts.

EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ORGANISATION DE LA FOURNITURE DE CONSEILS SCIENTIFIQUES INTERDISCIPLINAIRES AU NIVEAU INTERNATIONAL DANS LE PROCESSUS DÉCOULANT DE LA CONVENTION: Le mardi 17 septembre, le Secrétariat a présenté les documents ICCD/COP(11)/CST/3, ICCD/COP(11)/CST/INF.1 et ICCD/COP(11)/CST/INF.2. Mariam Akhtar - Schuster (DesertNet), Présidente de l'AGSA, a présenté la recommandation de l'AGSA pour une approche modulaire pour construire une ISP intégrée. Elle a expliqué que l'approche proposée pourrait inclure une plateforme intergouvernementale scientifique et politique, des pôles scientifiques et technologiques régionaux, et un Groupe de scientifiques indépendants (IGS).

L'UE a souligné la nécessité de renforcer les synergies entre les plates-formes scientifiques et politiques existantes, y compris le CST, le Groupe technique intergouvernemental sur les sols, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Le Maroc, la Suisse, l'Iran, le Cameroun, l'Argentine, Cuba et d'autres pays ont estimé que le fait d'adopter les recommandations de l'AGSA pourrait compromettre et dupliquer le travail des organes consultatifs existants dans le cadre de la CLD. La Suisse a suggéré de fusionner l'ISP et l'IGS pour en faire un groupe de travail permanent au sein du CST.

L'Argentine a noté que les conférences scientifiques de la CLD ne sont pas des événements inclusifs et, à ce titre, un IGS dont les membres seraient issus de ces événements ne serait pas un forum représentatif permettant des politiques éclairées. Tout en soutenant l'approche régionale proposée, le Brésil a noté que

celle-ci serait coûteuse, complexe et génératrice de bureaucratie supplémentaire. L'Italie a proposé la poursuite des travaux pour affiner les recommandations de l'AGSA. Israël a souhaité que l'accent soit mis sur le « P » de l'ISP.

Les moyens de permettre à la CLD de devenir la principale autorité sur la recherche scientifique en matière de DDTS ont été examinés au sein du groupe de contact du CST tout au long de la semaine. Au matin du vendredi 20 septembre, le groupe de contact n'avait pas encore atteint de consensus sur un modèle précis, mais les délégués sont parvenus à un accord sur une entité ISP, dont la forme et la fonction seront examinées à la CdP 13.

Lors de l'examen du projet de décision par le CST, le vendredi 20 septembre, le Secrétariat a ajouté que les incidences financières de cette décision sont estimées à 420 000 €. La décision a été approuvée par le CST et adoptée par la CdP.

Décision finale: Dans sa décision (ICCD/COP(11)/CST/L.3), la CdP établit une ISP pour favoriser le dialogue science-politique, qui sera examinée à la CdP 13:

- avec le mandat d'analyser, synthétiser et traduire les conclusions et recommandations issues des conférences scientifiques et réseaux scientifiques pertinents relatifs à la DDTS;
- comprenant les membres du Bureau du CST, dont cinq scientifiques nommés par les pays relevant des annexes concernant la mise en œuvre régionale, dix scientifiques élus par le Bureau du CST en tenant compte d'un équilibre disciplinaire et régional, et trois observateurs, l'un provenant d'une OSC, l'un d'une organisation internationale et un autre d'une organisation des Nations Unies; et
- co-présidé par le Président du Bureau du CST et un scientifique choisi par les membres de l'ISP.

De plus, la CdP, entre autres: encourage la formation d'un consortium indépendant de réseaux scientifiques sur la DDTS et de plateformes régionales scientifiques et technologiques pour interagir avec l'ISP; invite les Parties à promouvoir la recherche scientifique ciblant la DDTS, à coopérer aux niveaux national, régional et international, et à appréhender les savoirs traditionnels; et invite les Parties à verser des contributions volontaires et en nature pour soutenir l'ISP.

EXAMEN DU RAPPORT INTÉRIMAIRE DU PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES DE LA CLD:

Le mardi 17 septembre, le Secrétariat a présenté le rapport sur l'état d'avancement du programme de bourses d'études (ICCD/COP(11)/CST/8), qui a ensuite été transmis au groupe de contact du CST pour la poursuite de la discussion tout au long de la semaine.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/COP(11)/CST/L.1), tout en se félicitant des promesses et engagements initiaux des partenaires potentiels du programme de bourses, et de l'Accord de partenariat et manuel de gouvernance pour l'élaboration du programme, la CdP appelle au renforcement du partenariat; à lier le programme avec des activités de renforcement des capacités du Secrétariat; et à examiner la collaboration avec d'autres conventions de Rio pour appuyer le programme de bourses de la Convention.

AMÉLIORATION DE LA GESTION DES CONNAISSANCES S'AGISSANT NOTAMMENT DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES, DES MEILLEURES PRATIQUES ET DES EXEMPLES DE RÉUSSITES: Présentant ce sous-point concernant le PPCS le

mercredi 18 septembre, le Président Magalhães a sollicité des commentaires sur le document ICCD/COP(11)/CST/6 et son rapport d'activité (ICCD/COP(11)/CST/INF.4). Elysabeth David, du Secrétariat de la CLD, a indiqué qu'il vise à mettre en place un portail en ligne qui regroupe des connaissances provenant de répertoires existants et a décrit la phase pilote en cours.

De nombreuses Parties, dont le Maroc, l'Argentine, la République démocratique du Congo, l'Équateur, le Costa Rica et le Yémen, ont exprimé des préoccupations concernant: l'accès à Internet au niveau local, les questions linguistiques, et la capacité du système à inclure les connaissances traditionnelles et les pratiques locales. La Tunisie a déclaré que l'objectif du projet ne peut pas être atteint sans engagement au niveau national, et la Namibie a suggéré d'ajouter la fonctionnalité relative au téléphone mobile pour accroître l'accessibilité. La Turquie a suggéré que les pays soient responsables des traductions en langues locales. Le Mexique, l'Italie et la Chine ont appelé à un plus grand partage des connaissances au niveau régional. D'autres discussions ont eu lieu sur cette question au sein du groupe de contact du CST tout au long de la semaine.

Aucune décision indépendante n'a été prise sur ce point.

Promouvoir l'analyse et la diffusion des meilleures pratiques: Le Président Magalhães a présenté ce sous-point, le mercredi 18 septembre, sur la base des décisions 21/COP.10 et 15/COP.10 et des documents pertinents (ICCD/CRIC(12)/4 - ICCD/COP(11)/CST/7 et Corr.1 et ICCD/COP(11)/CST/6). Le Vice-Président du CRIC, Hussein Nasrallah (Liban), a modéré la discussion.

Le Brésil a demandé des précisions sur le travail du CST visant à identifier et recommander des sujets sur lesquels le CST a besoin de conseils. Le Japon a demandé à la CLD d'établir des partenariats avec les organisations décentralisées concernées pour faciliter le transfert de connaissances au plus bas niveau. L'Argentine a appuyé les appels à une collaboration accrue avec le WOCAT mais a exprimé des préoccupations au sujet des droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones. Les États-Unis ont rappelé que la propriété et le contrôle de la propriété intellectuelle demeurent entre les mains des pays détenant l'information, et non dans celles de la CLD. D'autres discussions ont eu lieu sur cette question au sein du groupe de contact du CST tout au long de la semaine.

Lors de l'examen d'un projet de décision sur ce point par le CST, le vendredi 20 septembre, le Secrétariat a déclaré que les incidences financières sont estimées à 477 000 €.

Décision finale: Dans sa décision (ICCD/COP(11)/CST/L.4), la CdP demande au Secrétariat: de poursuivre les activités visant la création de partenariats actifs avec les organisations et réseaux qui entretiennent des répertoires de contenu sur les connaissances et l'expertise pertinentes à la Convention; d'améliorer le site Web par des mises à jour régulières, une navigation et des fonctionnalités de recherche améliorées, et un accès à d'autres langues que l'anglais; et de continuer à développer le PPCS par la promotion de la transmission du savoir et des initiatives d'échange d'information aux niveaux régional, national et international. La CdP invite également les organisations intéressées qui maintiennent répertoires pertinents au niveau régional à coopérer à la mise en œuvre pilote du PPCS, et prie le Secrétaire exécutif de la CLD de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette décision à la CdP 12.

AVIS CONCERNANT LA MÉTHODE LA PLUS INDIQUÉE POUR MESURER LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 1, 2 ET 3 DE LA STRATÉGIE – REMANIEMENT DU FONCTIONNEMENT DU CST CONFORMÉMENT À LA STRATÉGIE:

Le mercredi 18 septembre, Gunilla Bjorklund (Suède), Présidente du GSET, et Juan Puigdefabregas (Espagne), membre du GSET, ont présenté les recommandations finales du GSET (ICCD/COP(11)/CST/2). Ils ont souligné: la délimitation à des fins opérationnelles des zones touchées; les indicateurs mondiaux, nationaux et locaux; un cadre d'intégration conceptuel des indicateurs; les mécanismes de suivi et d'évaluation; les liens entre les échelles; et les moyens techniques et les ressources nécessaires aux travaux actuels et futurs.

L'UE a suggéré d'utiliser les indicateurs mondiaux dans les cas où les données nationales font défaut, les États-Unis ont plaidé pour des précisions supplémentaires sur les indicateurs, et le Japon a instamment prié d'affiner les définitions et les méthodologies. L'Algérie a suggéré d'examiner les indicateurs utilisés par l'Observatoire du Sahara et du Sahel. L'Inde a estimé que le faible niveau de soumission d'information découle d'un manque de bases de données appropriées et de connaissances sur les zones touchées. Le Soudan, le Maroc, Cuba et l'Égypte ont indiqué que les zones touchées devraient être définies au sens large, et que l'application de la Recommandation 1 sur la délimitation à des fins opérationnelles des zones touchées devrait être obligatoire. L'Argentine a averti que ces suggestions incluraient des catégories ne relevant pas du mandat de la CLD. Le délégué des Philippines a proposé de définir et de tenir compte de l'aridité saisonnière, dont souffre son pays. La FAO a souligné l'importance de la discussion du GSET sur les indicateurs multiniveaux et a demandé davantage d'études sur ce sujet.

Le groupe de contact conjoint CRIC-CST s'est réuni tout au long de la semaine pour discuter de ces questions. Alors que le temps imparti aux négociations tirait à sa fin vendredi après-midi, la discussion s'est centrée sur les moyens à mettre en œuvre pour délimiter les zones touchées par la DDTs, et sur la révision des indicateurs d'impact adoptés à titre provisoire. Concernant la délimitation des zones, les délégués ont exprimé des vues divergentes, et le Président groupe de contact Hanley a transmis le texte au CST.

Le projet de décision a été examiné par le CST, le vendredi 20 septembre, et le Secrétariat a estimé que les incidences financières de cette décision s'élevaient à 184 000 €.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/COP(11)/CST/L.6), la CdP décide de maintenir les objectifs stratégiques de la Stratégie, en demandant la révision des indicateurs d'impact en les reliant aux objectifs opérationnels et en s'assurant qu'ils sont facilement mesurables. La CdP décide également, entre autres: d'établir une approche de suivi et d'évaluation comprenant des indicateurs, un cadre conceptuel et des mécanismes de sélection des indicateurs au niveau national; d'utiliser le terme « indicateur de progrès » plutôt qu'« indicateur d'impact »; d'affiner les indicateurs par des examens par les pairs; et d'exiger la présentation d'information concernant les indicateurs qui font partie de séries de données mondiales standardisées. Concernant les indicateurs nationaux, la CdP invite les Parties touchées à élaborer et mettre en œuvre

un nouveau cadre d'indicateurs pour suivre les progrès et à présenter rapport à des niveaux multiples, et encourage les Parties à établir des cibles à l'aide d'indicateurs de progrès tout en tenant compte des spécificités régionales et nationales.

REMANIEMENT DU FONCTIONNEMENT DU CST CONFORMÉMENT À LA STRATÉGIE: Examen des résultats de la 2^e Conférence scientifique: Le CST a examiné ce sous-point de l'ordre du jour le jeudi 19 septembre. Jonathan Davis, Président du Comité consultatif scientifique (CCS), a présenté les résultats préliminaires de la 2^e Conférence scientifique de la CLD, qui s'est tenue en avril 2013, à Bonn, en Allemagne, figurant dans le document ICCD/COP(11)/CST/4. Il a également présenté les recommandations contenues dans les documents ICCD/COP(11)/CST/INF.3 et Corr.1. Le Yémen a appelé à une définition consensuelle de la DDTs, tandis que l'UE a mis en évidence les barrières linguistiques. Le Maroc a déploré le faible taux de réponse à l'étude. L'Afrique du Sud, avec l'Italie, a plaidé pour des efforts pour publier les résultats des recherches présentés lors des conférences. La Tunisie a fait remarquer que les deux premières conférences n'ont pas fourni de preuve convaincante aux décideurs et aux organismes de financement concernant le rôle de la recherche scientifique dans la lutte contre la DDTs et, avec le Mali, a suggéré que ce point soit au centre de la 3^e Conférence scientifique. Le Président du CCS Davis a suggéré que l'ISP pourrait contribuer à améliorer le dialogue entre la science et les décideurs. Le sujet a été examiné plus en détail par le groupe de contact du CST.

Aucune décision indépendante n'a été prise sur ce point.

Évaluation de l'organisation de la 2^e Conférence scientifique: Le Président Magalhães a ouvert le débat sur le sous-point dédié à l'évaluation indépendante de l'organisation de la 2^e Conférence scientifique de la CLD le jeudi 19 septembre (ICCD/COP(11) CST/INF.5 et ICCD/COP(11)/CST/4). Rachel Schutte, consultante, a présenté un aperçu de la méthodologie d'évaluation, soulignant, entre autres, l'équilibre régional et de genre, la nécessité de confirmation précoce de la date et du lieu de la conférence, et l'importance de « découpler » les conférences du processus du CST afin de libérer des ressources pour la mise en œuvre.

Commentant le rapport, le Japon a déclaré que la CLD doit s'engager à communiquer davantage et mieux les résultats de la Conférence afin d'augmenter les contributions financières volontaires. L'Éthiopie et l'Ouganda ont indiqué que les manifestations parallèles doivent être mieux organisées. Le sujet a ensuite été examiné par le groupe de contact du CST.

Lors de l'examen de ce projet de décision par le CST le vendredi 20 septembre, le Secrétariat a déclaré que les incidences financières de cette décision sont estimées à 782 600 €.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/COP(11)/CST/L.7), la CdP invite le Global Risk Forum de Davos à partager l'information relative à la mobilisation des partenariats avec d'autres organisations et institutions, et les enseignements acquis dans la préparation de la 2^e Conférence scientifique. De plus, la CdP, entre autres: invite les scientifiques à publier leurs résultats de recherche; demande au Secrétariat de faciliter la publication des fiches d'information, documents politiques, et résultats escomptés; et rend tous les résultats des conférences disponibles sur le site de la Convention.

Organisation des Conférences scientifiques de la CLD à venir: Le jeudi 19 septembre, Le Président Magalhães a présenté l'évaluation des conférences scientifiques de la CLD (ICCD/COP(11)/CST/4) et a recommandé que les futures conférences se tiennent entre les sessions. Le point a été examiné plus en profondeur par le groupe de contact du CST.

Décision finale: Cette décision (ICCD/COP(11)/CST/L.7), qui est incluse dans la décision sur les 2^e et 3^e Conférences scientifiques de la CLD, demande à la CdP, entre autres: d'organiser les futures Conférences scientifiques de la Convention entre les sessions en conjonction avec les séances du CST; d'axer leur programme uniquement sur des sujets thématiques spécifiques sélectionnés pour la Conférence scientifique et son examen de résultats préliminaires; d'ajouter une journée supplémentaire à la période intersessions du CST pour permettre une contribution à l'examen du CRIC au moyen des objectifs stratégiques 1, 2 et 3; et de demander à l'ISP de traduire les résultats de la conférence en recommandations du CST, d'évaluer la mesure dans laquelle les conférences appuient les processus de prise de décision la CLD, et de proposer des thèmes pour les conférences à venir.

EXAMEN DU PROJET DE PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA CST (2014-2017): Le jeudi 19 septembre, le Secrétariat a présenté le document ICCD/CRIC(12)/2-ICCD/COP(11)/CST/9, en notant que le mandat du CST est seulement de discuter des objectifs relatifs à la science, la technologie et la connaissance. L'Argentine a noté que les URC n'ont pas la capacité de mettre en œuvre les activités du plan de travail et, appuyée par les États-Unis et le Brésil, a demandé pourquoi le plan de travail ne fait pas référence au PPCS. Le Maroc a suggéré d'ajouter le renforcement des capacités à l'objectif opérationnel sur le plaidoyer, la sensibilisation et l'éducation. Le sujet a été examiné plus en détail par le groupe de contact du CST.

Au cours de la séance de clôture du CST, le Brésil a exprimé sa préoccupation du fait qu'il subsistait toujours des discussions sur le concept de neutralité en dégradation des terres et sur les résultats de Rio+20 et a demandé la suppression des références à ces sujets dans le projet de décision, et les Parties ont accepté.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/COP(11)/CST/L.5), la CdP décide d'inclure le remaniement du fonctionnement du CST conformément à la Stratégie à l'ordre du jour de la CST S-4, qui comprend la préparation de la 3^e Conférence scientifique, les résultats préliminaires de la 3^e Conférence scientifique, et la préparation de la 4^e Conférence scientifique sur le thème « Vers la neutralité en dégradation des terres dans le contexte du développement durable ».

Dans la décision connexe portant sur le lieu et la date de la session extraordinaire CST S-4 (ICCD/COP(11)/CST/L.8), les Parties décident de l'organiser au plus tard en avril 2015 à Bonn, en Allemagne, ou dans un lieu comportant des salles de conférence des Nations Unies dans le cas où aucune Partie ne se propose pour accueillir cette session et pour faire face au coût supplémentaire. La CdP demande au Secrétaire exécutif de faciliter la participation des correspondants de la science et de la technologie admissibles.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CST 12: Le vendredi 20 septembre, Le Président Magalhães a fait rapport sur les discussions relatives au plan de travail du CST figurant dans le document ICCD/CRIC(12)/2-ICCD/COP(11)/CST/9

et a indiqué que le projet de décision sur le projet de plan de travail pluriannuel des institutions et organes subsidiaires de la Convention serait examiné par le CRIC. Le Secrétariat a déclaré que les incidences financières de cette décision et les moyens éventuels de les couvrir seront examinés par le groupe de contact sur le programme et le budget.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/COP(11)/CST/L.9), la CdP décide que la CST 12 devra être organisée sur quatre jours ouvrables, et discutera:

- des progrès réalisés sur les mesures aptes à permettre à la CLD de devenir une autorité mondiale en matière de connaissances scientifiques et techniques relatives à la DDTS et d'atténuation des effets de la sécheresse, en particulier en ce qui concerne l'ISP;
- des progrès réalisés dans la mesure des progrès en ce qui concerne les objectifs stratégiques 1, 2 et 3;
- du rapport de la CST 4, de l'examen de la 3^e Conférence scientifique et de l'évaluation de son organisation;
- des progrès réalisés dans la préparation de la 4^e Conférence scientifique et dans l'organisation des futures conférences;
- des progrès réalisés dans l'amélioration de la gestion des connaissances, notamment les savoirs traditionnels, les meilleures pratiques et les exemples de réussites et les progrès réalisés concernant le fichier d'experts indépendants;
- des avancées relatives au programme de bourses d'études de la Convention; et
- de produire un projet de plan de travail quadriennal du CST (2016-2019).

SESSION DE CLÔTURE DU CST: Lors de sa séance de clôture, le vendredi soir 20 septembre, le CST a transmis neuf projets de décision à la CdP pour adoption (ICCD/COP(11)/CST/L.1-9). Le Président Magalhães a ensuite rendu compte des discussions sur le plan de travail du CST figurant dans le document ICCD/CRIC(12)/2-ICCD/COP(11)/CST/9 et a expliqué que le projet de décision portant sur le projet de plan de travail pluriannuel des institutions et des organes subsidiaires de la Convention serait examiné par le CRIC.

Le CST a nommé et élu par acclamation les délégués suivants aux postes de vice-présidents du Bureau de la CST 12: Fouad Chechat (Algérie), Allaadeen Mohammed Al Sharjabi (Yémen), Hamid Custovic (Bosnie-Herzégovine), et Sonia Gonzalez (Pérou). Au cours de la plénière de clôture, la CdP a élu par acclamation le candidat de l'Europe occidentale et des autres États, Uriel Safriel (Israël), en tant que Président de sa 12^e session.

SEGMENT DE HAUT NIVEAU

Le segment de haut niveau a eu lieu le lundi et le mardi 23 et 24 septembre. La Présidente de la CdP Herunga a souhaité la bienvenue aux délégués et a invité le Vice-Premier Ministre namibien, Marco Hausiku, à prononcer les déclarations du Premier ministre Hage Geingob et du Président Hifikepunye Pohamba. Hausiku a félicité le Secrétaire exécutif de la CLD sortant, Luc Gnacadja, pour ses efforts déployés en vue d'intégrer les questions relatives à la DDTS et aux sols dans le résultat de Rio+20 et a promis le soutien de la Namibie à la nouvelle direction de Monique Barbut. Le Secrétaire exécutif de la CLD Gnacadja a mis en évidence l'occasion unique que représente la CdP 11 pour mettre en place un nouveau paradigme et parvenir à la vision d'un MNDDT. Veerle Vandeweerd,

Directeur du Groupe environnement et énergie du PNUD, a souligné, au nom du Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, qu'une terre en bonne santé est une condition préalable à la sécurité alimentaire et de la ressource en eau, de même qu'aux efforts pour éviter l'instabilité politique.

DÉCLARATIONS SPÉCIALES AU NIVEAU MINISTÉRIEL AU NOM DES GROUPES RÉGIONAUX ET D'INTÉRÊTS: Les représentants des groupes régionaux et d'intérêts ont remercié le Secrétaire exécutif sortant Gnacadja pour son leadership de la Convention, et se sont déclarés impatients de travailler avec la Secrétaire exécutive désignée, Barbut.

Les Fidji, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ont plaidé pour, entre autres: l'autonomisation des UCR; le maintien des niveaux budgétaires courants et l'amélioration de la rentabilité de la CLD; et assurer un important financement pour lutter contre la DDTs dans la prochaine reconstitution du FEM. La Lituanie a déclaré, au nom de l'UE, que les questions de science et de technologie devraient être prioritaires si la CLD doit devenir une référence mondiale en matière de DDTs. Le délégué a signalé que l'IPBES pourrait promouvoir une approche globale et intégrée, la dégradation des terres constituant un problème majeur, et a déclaré que toutes les décisions de la CdP doivent contenir une évaluation des coûts.

Le Burkina Faso, s'exprimant au nom du Groupe africain, a appelé la CdP à produire des stratégies efficaces, opérationnelles et avec des objectifs mesurables, et a appuyé la localisation du MM aux côtés du Secrétariat. L'Inde, s'exprimant au nom des États d'Asie et du Pacifique, a déclaré le soutien de la région à un mécanisme qui peut vivifier et rationaliser les efforts scientifiques, et à l'Initiative de Changwon. Le Panama, s'exprimant au nom du GRULAC, a appelé à être précis dans l'utilisation de l'expression dégradation des terres. Le délégué a réitéré la préoccupation du GRULAC concernant le processus de sélection du Secrétaire exécutif de la Convention, et a souligné que l'amélioration de la diffusion des meilleures pratiques est la clé pour avancer en matière de DDTs. Le Belarus, s'exprimant au nom des États d'Europe centrale et de l'Est, a souligné que la CLD réunit des pays qui sont confrontés à des zones arides ainsi qu'à d'autres problèmes de dégradation des terres, ce qui donne force et complexité à la Convention. Israël a déclaré, au nom de la région du Nord de la Méditerranée, que la région a accepté l'invitation de la Turquie à établir une UCR et attend avec intérêt la coopération avec le Secrétariat à cet égard.

L'organisation Both ENDS, s'exprimant au nom des OSC, a déploré que les discussions et les documents de la CdP fassent rarement référence aux moteurs spécifiques de la DDTs, qui selon la déléguée, sont liés aux pratiques non durables des grandes agro-industries. Le Conseil National de la jeunesse de la Namibie a déclaré, au nom du Groupe Jeunesse, que les jeunes souhaitent s'assurer que « ceux qui viennent après nous trouveront un monde dans les meilleures conditions pour cultiver, vivre et gagner leur vie ».

TABLE RONDE I: RÔLE DE LA CLD DANS LA RÉALISATION D'UN MONDE NEUTRE EN DÉGRADATION DES TERRES DANS LE CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE: Le Président de la CdP Herunga a présenté le thème de la session, qui a été co-présidé par Bernice Adiku Heloo, Vice-Ministre de l'environnement,

de la science, de la technologie et de l'innovation du Ghana et Susheel Kumar, Secrétaire adjoint, Ministère de l'environnement et des forêts de l'Inde. La session a été modérée par Clare Short, ex-Secrétaire d'État pour le développement international du Royaume-Uni.

Le conférencier principal, Uriel Safriel, de Institut Blaustein pour la recherche sur le désert, Israël, a fait une présentation sur la signification d'un MNDT, et il a décrit le cercle vicieux des processus biophysiques générés par les exploitants des terres subissant des pertes de productivité continues, qui conduisent à la pauvreté et causent des problèmes sociaux, économiques et politiques. Il a souligné que la sensibilisation doit commencer au niveau de la communauté. Timo Mäkelä, de la Commission européenne, a déclaré que la CdP 11 est une réunion de « la réussite ou de l'échec » et a appelé la CLD à résoudre ses problèmes institutionnels et à construire un cadre pour la collecte et le partage des connaissances scientifiques. Edna Molewa, Ministre sud-africaine de l'eau et des affaires environnementales, a souligné que des efforts internationaux concertés sont nécessaires pour mettre en œuvre un MNDT d'ici 2030, et a indiqué que d'autres conventions doivent s'impliquer dans les questions de DDTs afin de faciliter un réel progrès.

TABLE RONDE II: MESURES À METTRE EN ŒUVRE POUR SURMONTER LES OBSTACLES RENCONTRÉS DANS LA MULTIPLICATION ET LA DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CLD: Neville Gertze, Ambassadeur de Namibie en Allemagne, et Michel Mordasini, Sous-Directeur général de l'Agence suisse pour le développement et la coopération, ont co-présidé cette session. Le Modérateur Dennis Garrity, Ambassadeur des terres arides de la CLD, a déclaré que la multiplication des efforts est le domaine dans lequel « la Convention devrait prendre vie ».

Le conférencier principal, Chris Reij, World Resources Institute, a déclaré que la multiplication des projets de reverdissement des zones arides implique: d'identifier et d'analyser les exemples de réussites de reverdissement; de travailler au niveau local; d'assurer que les mesures descendantes rencontrent les mesures ascendantes; de développer une bonne stratégie de communication; et de développer les filières de l'agroforesterie. Yacouba Sawadogo, un paysan du Burkina Faso, a décrit ses efforts pour lutter contre la désertification et le film sur sa vie: « L'homme qui arrêta le désert ». Salif Ouédraogo, Ministre de l'environnement et du développement durable du Burkina Faso, a signalé que les obstacles à la GDT comprennent le manque de capacités, l'analphabétisme, les contraintes financières, les systèmes de contrôle et de surveillance défectueux, le manque d'investissement dans les mécanismes de GDT, et l'insécurité foncière.

Igor Kachanovsky, Ministre adjoint des ressources naturelles et de la protection environnementale du Belarus, a souligné les approches intégrées en matière de développement agricole et industriel. Mudiyansele Uthpala Dayananda Basnayake, Secrétaire permanent du Ministère de l'environnement et des énergies renouvelables du Sri Lanka, a déclaré que davantage de recherche et de développement sont essentiels pour la GDT. L'Ambassadeur Carlos Manuel Rojas Lago, Ministère des affaires agricoles de Cuba, a souligné le potentiel de l'Initiative latino-américaine pour la science et la technologie pour

promouvoir la coopération régionale en sciences appliquées à la GDT. Répondant aux présentations, Franklin Moore, Administrateur adjoint, Bureau pour l'Afrique de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), a décrit l'élaboration des politiques nationales comme « le lieu où les approches ascendantes et descendantes se rencontrent », et il a averti que pour les agriculteurs très pauvres, un soutien financier initial pourrait être nécessaire pour encourager les investissements dans la GDT et l'innovation.

TABLE RONDE III: DIMENSIONS ÉCONOMIQUES DE LA DÉSERTIFICATION, DE LA DÉGRADATION DES TERRES ET DE LA RESTAURATION:

Onno Adalbert Hückmann, Ambassadeur d'Allemagne en Namibie, et Lahcene Kaid-Slimane, Ambassadeur d'Algérie en Namibie, ont co-présidé cette session. Hückmann a ouvert la séance et a présenté l'initiative sur les Dimensions économiques internationales de la dégradation des terres (DEDT). Le Conférencier d'honneur et modérateur Richard Thomas, Coordinateur scientifique de l'initiative DEDT de l'Université des Nations Unies, a présenté les résultats préliminaires de l'initiative. Il a indiqué que les recommandations visaient à: établir des paiements pour les services écosystémiques (PSE); encourager des versements volontaires pour la conservation; créer des programmes de microfinance; établir des plateformes pour la recherche, les politiques et les parties prenantes; et améliorer la disponibilité des données. Naoko Ishii, Directrice générale et Présidente du FEM, a noté que la terre est le point de rencontre des questions environnementales, et a déclaré que le FEM souhaite travailler de concert avec la CLD afin de catalyser l'action et de rompre les vases clos.

Maria Teresa Kralikas, Ministre de la Direction générale des questions environnementales, Ministère des affaires étrangères de l'Argentine, a déclaré que le développement de produits à valeur ajoutée pour les petits exploitants a été guidé par des politiques dans le cas de l'Argentine. Jean-Pierre Thebault, Ambassadeur à l'environnement, Ministère des affaires étrangères de la France, a instamment demandé de rompre avec l'approche en vases clos, y compris parmi les conventions, les mentalités et les départements gouvernementaux. L'intervenant Michael Mack, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) et Directeur général, Syngenta, a signalé que les agriculteurs de subsistance sont « des petites entreprises en devenir ». Saluant le rapport sur la DEDT, il a déclaré que son accent sur une analyse factuelle contribuerait à conduire plus d'évaluations du rapport coûts-avantages de la dégradation des terres.

DISCUSSION FINALE DES MINISTRES SUR LA VOIE

À SUIVRE: Le Président de la CdP 11 Herunga a ouvert la session finale du Segment de haut niveau. Hanifi Avci, Directeur général, Direction générale de la lutte contre la désertification et l'érosion, Ministère des forêts et des affaires relatives à l'eau de la Turquie, a annoncé l'offre de la Turquie d'accueillir la CdP 12 en 2015.

Monique Barbut, nouvelle Secrétaire exécutive de la CLD, a exprimé son soutien aux synergies entre les conventions et a déclaré qu'elle allait s'assurer que les indicateurs de la CLD soient compatibles avec ceux développés dans d'autres conventions de Rio. La FAO a déclaré qu'elle pouvait envisager d'héberger le MM si cela était bien favorablement accueilli par les Parties et le Secrétariat.

ENDA, s'exprimant au nom des OSC, a indiqué qu'un secteur privé responsable sera également essentiel. Zenab for Women in Development, du Soudan, s'exprimant au nom des OSC, a déclaré que les Parties devraient se concentrer sur les moteurs de la dégradation des terres, incluant notamment des discussions sur l'industrie minière, la déforestation et l'agriculture pratiquée à grande échelle. La déléguée a plaidé pour que la CLD ne s'engage qu'avec les entreprises qui se compromettent en faveur de moyens de subsistance durables et d'écosystèmes sains.

Le Président du Forum des entreprises au service de la GDT, David Nuyoma, a présenté la Déclaration du Forum, qui comprenait des engagements à: participer à la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie; surveiller, mesurer et communiquer l'impact des activités commerciales sur les terres; et intégrer la GDT dans les opérations commerciales.

Dans son allocution de clôture de la séance, le Président de la CdP Herunga a résumé les discussions tenues dans les tables rondes et a souligné que la Convention devrait, entre autres, mettre l'accent sur la reconnaissance des terres et des sols en tant que fondement du lien entre la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté et donc donner un élan aux pays pour mobiliser des ressources et multiplier la GDT, et passer d'une approche réactive à une attitude plus proactive pour faire intervenir la prévention et la planification au niveau national.

Le Secrétaire exécutif de la CLD Gnacadja a assuré aux délégués que les résultats du Segment de haut niveau seront présentés à la CdP pour examen et a déclaré que cette CdP restera dans les mémoires pour avoir invité un paysan à prononcer une allocution principale lors d'un événement de haut niveau.

La couverture complète de ces discussions par le *Bulletin des négociations de la terre* est disponible à: <http://www.iisd.ca/vol04/enb04250f.html> et <http://www.iisd.ca/vol04/enb04251f.html>

INCLUSION DES ACTIVITÉS DES OSC DANS LE PROGRAMME DE TRAVAIL OFFICIEL DE LA CDP: SESSIONS DE DIALOGUE OUVERT

Deux séances de dialogue ouvert avec les OSC, d'une demi-journée chacune, ont eu lieu le vendredi 20 septembre et le mercredi 25 septembre.

1^{ère} SESSION DE DIALOGUE - MOBILISATION

DES RESSOURCES: S'exprimant au sujet des expériences nationales, Marioldy Sanchez Santiváñez, de l'Asociación para la Investigación y el Desarrollo Integral (AIDER), du Pérou, a déploré que les forêts sèches du Pérou tombent en dehors du mandat de la CLD en raison d'une question de définition, et ne soient donc pas admissibles aux projets de REDD+ (Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement et rôle de la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement). Fatima Ahmed, de l'organisation soudanaise Zenab for Women in Development, a déclaré que l'autonomisation des femmes en milieu rural contribue à réduire la pauvreté, à améliorer la sécurité alimentaire et à renforcer la GDT. Elle a déploré les difficultés rencontrées par les ONG pour accéder au financement du FEM. Eileen de Ravin, de l'Initiative Équateur du PNUD, a déclaré que la mobilisation des ressources n'est pas seulement une question de financement, et a recommandé le document issu

de l'Initiative, intitulé « Le pouvoir de l'action locale », comme une ressource utile sur la multiplication des pratiques locales réussies. La Chine a souligné, tout en reconnaissant l'importance des OSC, l'importance du secteur privé dans la DDTs. Soulignant l'importance de l'implication des OSC dans les activités au niveau local, le PNUE a indiqué que les OSC jouent un rôle de premier plan dans 30% des projets du PNUE/FEM sur la dégradation des terres, la biodiversité et les changements climatiques, et un rôle actif dans 67% des projets.

Discutant de la mobilisation des ressources au niveau international, Lee Sung-Gil, de l'organisation Future Forest, a déclaré que la coopération entre les ONG chinoises et coréennes et les gouvernements locaux a contribué à créer le « Korea-China Friendship Great Green Wall », un brise-vent de 16 km de long et de 0,6 km de large constitué de millions d'arbres dans le désert de Kubuqi. Christian Houdus, de l'initiative DRYNET, a souligné: la réduction du financement relatif à la CLD octroyé à la société civile au fil du temps; la nécessité d'adopter une approche prudente face aux investissements du secteur privé dans le cadre de la CLD; et l'ambiguïté du concept de ZNLD, qui pourrait être compris comme un mécanisme de compensation offrant une « licence » pour dégrader. Il a estimé qu'il inclure les OSC dans les discussions sur les lignes directrices de financement des donateurs pourrait permettre à plus d'organisations de bénéficier d'un financement. Jean-Marc Sinnassamy, du FEM, a décrit les ressources mises à la disposition des OSC par le FEM. La Turquie a appelé les délégués à accroître leurs contributions volontaires et a noté d'autres avenues pour aider les OSC, telles que des ateliers et des formations. Le délégué a également déclaré que les Parties devraient inviter les OSC à devenir membres des unités nationales de coordination.

2^{ème} SESSION DE DIALOGUE - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Kenneth Ganab et Vivian Kinyaga, de la Fondation namibienne de recherche sur le désert, et Maria Tharacky Namupala, du Groupe de travail des minorités autochtones en Afrique du Sud, ont présenté les initiatives de renforcement des capacités dans la sous-région. Nahid Naghizadeh, CENESTA, Iran, a souligné les activités de renforcement des capacités visant à aligner le PAN de l'Iran avec la Stratégie, y compris des ateliers de renforcement des capacités des acteurs au niveau communautaire. Fatima Kaba, ENDA-TM, Sénégal, a décrit les efforts visant à créer une plateforme à travers laquelle les OSC pourraient développer une vision commune et renforcer leurs capacités pour participer aux événements politiques tels que la CdP. Wang Wenbiao, PDG de Elion, Chine, a évoqué les activités de contrôle de la désertification conduites par sa compagnie dans le Désert de Kubuqi, et a encouragé les OSC à combiner les intérêts publics et des marchés au sein de leurs travaux. Nathalie van Haren, Both ENDS, Pays-Bas, a présenté sur la reprise de la culture du safran dans les champs de coton dégradés en Turquie et une coopérative de production de thé roiboos organique en Afrique du Sud, les deux exemples conduisant à une augmentation des avantages écologiques, sociaux et économiques. Elle a formulé des recommandations pour les délégués sur les moyens de faciliter le travail des OSC et de renforcer leurs capacités.

Au cours des discussions qui ont suivi, Settar Aslan, Président du Syndicat turc des travailleurs agricoles et forestiers, a indiqué que les impacts environnementaux planétaires sont les

résultats de « méthodes de production agressives », et a souligné qu'à défaut d'une action globale, « nous sommes voués à l'échec ». Les Philippines ont demandé au Secrétariat d'insérer la question du financement des OSC dans le programme de travail de la CdP. Le Burkina Faso a indiqué que le secteur privé, les gouvernements et la société civile doivent travailler solidairement. Le délégué du Kenya a indiqué que la formulation et la mise en œuvre de son PAN ont été conduites en grande partie par les OSC, tandis que l'Inde a déclaré que les OSC mettent en œuvre 25% des activités du programme de gestion intégrée des bassins versants de l'Inde. Les États-Unis ont salué les présentateurs, qui ont offert des suggestions sur la façon dont les délégués peuvent les aider dans leur travail. Le Sénégal et le Pérou ont indiqué que les OSC sénégalaises sont impliquées au plus haut niveau et ont appelé à une aide financière et en termes de capacités. Patrice Burger, CARI, France, a déclaré que les bonnes pratiques sont souvent spécifiques au contexte et peuvent être difficiles à reproduire au niveau mondial. Le Vice-Président Tichelmann a clos la séance en notant que de tels dialogues constituent des opportunités pour les délégations de renforcer leurs capacités tout autant que pour les OSC de renforcer les leurs.

La couverture complète de ces discussions par le *Bulletin des négociations de la terre* est disponible à: <http://www.iisd.ca/vol04/enb04249f.html> et <http://www.iisd.ca/vol04/enb04252f.html>

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

À 20h34, le vendredi 27 septembre, le Président de la CdP 11 Herunga a convoqué la plénière de clôture et a invité la CdP à finaliser les projets de décisions restants. La CdP a élu Uriel Safriel (Israël) en tant que Président de la CST 12, ainsi que des réunions intersessions, et Philbert Brown (Jamaïque) en tant que Président de la CRIC 13 et 14. La CdP a adopté, sans débat, un projet de décision sur les pouvoirs des délégations (ICCD/COP(11)/L.17), et a pris note du rapport y afférent (ICCD/COP(11)/22).

CRIC: la Présidente du CRIC Rowen a passé en revue le rapport du CRIC et ses recommandations, après quoi la CdP a adopté, sans discussion, les projets de décisions qu'elle n'avait pas encore examinés.

Concernant les plans de travail pluriannuels des institutions et des organes subsidiaires de la Convention (ICCD/CRIC(12)/L.12), le Brésil a déclaré que, comme les références à la DDTs dans toutes les décisions doivent être appliquées conformément à la Convention, et que fixer des objectifs et formuler des recommandations qui vont à l'encontre de son propre mandat serait impossible, il n'est plus nécessaire de supprimer l'acronyme « DDTs » des documents.

CP: Président du CP Norbu a présenté le compte-rendu de l'avancement des travaux du CP, et les délégués ont procédé à l'adoption, sans débat, des décisions approuvées par le CP. Les délégués ont également convenu d'inclure: le rapport de synthèse du Président concernant les sessions de dialogue interactif, en annexe au rapport de la décision de la CdP (ICCD/COP(11)/L.5); la Déclaration de Namibie, en annexe au rapport de la CdP (ICCD/COP(11)/L.20); le programme de travail de la CdP 12 (ICCD/COP(11) L.9), qui conclut l'examen par la CdP 11 des recommandations concernant son travail; et la déclaration des OSC en annexe au rapport de la CdP 11 (ICCD/COP(11)/L.7).

Suite à la distribution du projet de décision sur le programme et le budget pour l'exercice biennal 2014-2015 (ICCD/COP(11)/L.21), le CP a été déclaré en session pour la dernière fois à 1h08, le samedi 28 septembre. Les délégués ont accepté la décision sans commentaire. Le Président Norbu a ensuite présenté le projet de décision sur la suite à donner aux résultats de Rio+20 (ICCD/COP(11)/L.19), qui a été accepté. Il a clos le CP à 1h12.

CdP: La CdP a adopté le projet de décision sur la date et le lieu de la CdP 12 (ICCD/COP(11)/L.6), qui annonce que la CdP 12 se tiendra en Turquie en 2015.

Répondant à l'adoption du projet de décision sur l'inclusion des activités des ONG dans le programme de travail officiel des sessions de dialogue ouvert de la CdP (ICCD/COP(11)/L.7), Viviane Kinyaga, de la Fondation namibienne de recherche sur le désert, s'exprimant au nom des OSC, a instamment demandé une approche ascendante aux fins d'améliorer les conditions de vie. Elle s'est opposée à l'agro-industrie, à la manipulation génétique des cultures et aux activités minières dans les parcs nationaux. Elle a déclaré que le fichier d'experts indépendants devrait comprendre des membres des OSC et les experts devraient pouvoir être inscrits au fichier sans avoir à passer par les points focaux nationaux. La CdP a adopté le projet de décision sur les séances de dialogue (ICCD/COP(11)/L.5) sans discussion, et le rapport sur la déclaration du Forum des entreprises au service de la GDT (ICCD/COP(11)/L.8). Le rapport sur la dixième Table ronde des parlementaires (ICCD/COP(11)/L.13) a également été adopté, Benjamin Amadhila, au nom des parlementaires, procédant à la lecture de la Déclaration sur « Le rôle des parlementaires dans les efforts pour lutter contre la DDTs: contributions parlementaires à la réalisation d'un MNDT dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 ».

Après une suspension de la séance pour attendre l'achèvement des négociations sur le programme et le budget, le Président de la CdP a rouvert la plénière de clôture à 1h18 et a invité le Président du CP à présenter un résumé des décisions restantes pour adoption par la CdP. Suite à l'adoption des décisions sur le programme et le budget (ICCD/COP(11)/L.21) et le suivi à apporter aux résultats de Rio+20 (ICCD/COP(11)/L.19), l'Arménie, au nom de l'Europe centrale et de l'Est, a déclaré que la décision ne prend pas en compte les intérêts des pays visés à l'Annexe V, qui sont confrontés à la dégradation des terres en dehors des zones arides. La République de Corée a salué la décision sur le suivi des résultats de Rio+20, y compris la création d'un groupe de travail intergouvernemental chargé de définir l'approche d'un MNDT, entre autres tâches, mais a exprimé sa déception quant au fait que la décision ne comporte pas d'approche fondée sur la définition des objectifs, ce qui, a-t-il indiqué, pourrait renforcer la Convention.

Les délégués ont adopté les décisions concernant les procédures et mécanismes institutionnels pour la résolution des questions relatives à la mise en œuvre (ICCD/COP(11)/L.15), les annexes contenant les procédures d'arbitrage et de conciliation (ICCD/COP(11)/L.16) et la Déclaration de Namibie sur une Convention renforcée pour un monde neutre en dégradation des terres (ICCD/COP(11)/L.20), sans commentaire. La Déclaration de Namibie, dont la décision prend acte et qu'elle décide d'annexer au rapport de la CdP 11, est une déclaration du gouvernement de la Namibie soulignant que puisque la CdP 11 est la première CdP depuis Rio+20, les Parties ont convenu qu'un « élan nouveau et ravivé est nécessaire pour répondre aux

défis environnementaux et sociaux de notre planète » concernant la DDTs. Sur la base des délibérations de la CdP 11, le gouvernement namibien a fait des déclarations sur six domaines thématiques:

- Renforcer le leadership de la Convention pour l'avenir que nous voulons: la Namibie note une « responsabilité » d'indiquer que la volonté d'aborder les résultats de Rio+20 dans le contexte de la Convention a connu différents niveaux de dynamisme, et estime qu'un « leadership beaucoup plus fort et dévoué est nécessaire pour garantir l'avenir nous voulons ».
- Aborder l'atténuation de la sécheresse comme une question prioritaire: comme les sécheresses peuvent sérieusement affecter et inverser les réalisations en matière de GDT, un accent accru doit être placé sur l'atténuation de la sécheresse.
- Faire progresser l'ISP: La Déclaration préconise que l'ISP établi à la CdP 11 permettra d'améliorer les directives politiques en vertu de la Convention.
- Mettre l'accent sur les collectivités locales: la Namibie prie instamment toutes les Parties et institutions concernées de déployer des ressources et des efforts en faveur de mesures plus significatives et dédiées visant à assurer des moyens d'existence durables et la sécurité alimentaire.
- Collaborer avec le secteur privé: Reconnaisant le rôle du secteur privé dans le développement de stratégies innovantes et de technologies pertinentes pour plaider l'importance économique d'inverser la dégradation des terres et d'améliorer la restauration des terres, les partenariats doivent être encouragés.
- Autonomiser les femmes dans la GDT: Les femmes sont les piliers essentiels dans la réalisation des objectifs stratégiques de la Convention, et la Namibie fera progresser l'Initiative de Windhoek sur l'autonomisation des femmes au cours de sa présidence de la CdP.

Les délégués ont ensuite adopté le rapport de la CdP 11 (ICCD/COP(11)/L.11). La République de Corée a présenté la résolution sur l'expression de gratitude au gouvernement et au peuple de la République de Namibie (ICCD/COP(11)/L.10), que les délégués ont adoptée avec une salve d'applaudissements.

DÉCLARATIONS DE CLÔTURE: Le Secrétaire exécutif de la Convention, Luc Gnacadja, a souligné les succès de la CdP 11, y compris: l'ISP et la proposition d'utiliser un ensemble de données mondiales de surveillance; la tenue du deuxième Forum des entreprises au service de la GDT, avec la participation de 75 représentants du secteur privé; l'accord sur l'hébergement du MM; et un résultat sur le suivi du résultat de la Conférence Rio+20 sur le MNDT. Il a déclaré que les objectifs de la Convention resteront proches de son cœur et s'est dit confiant que sa successeur « assurera la progression vers notre objectif commun ».

Dans leurs déclarations de clôture, les intervenants ont remercié Luc Gnacadja pour ses contributions à la Convention et se sont dits impatients de travailler avec la nouvelle Secrétaire exécutive, Monique Barbut.

L'Arménie, s'exprimant au nom des pays touchés de l'Europe centrale et de l'Est, a déclaré que la direction que prend la Convention est préoccupante pour sa région, notant que tous les pays touchés ne sont pas situés dans des zones arides. Le délégué a indiqué que la direction actuelle ne permettra pas à la Convention d'atteindre son objectif de devenir une autorité mondiale.

L'Inde, s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, a souligné la priorité que s'est fixée sa région de renforcer les mécanismes de coordination régionale. Le délégué a estimé que les problèmes environnementaux mondiaux sont dynamiques, et qu'il peut s'avérer nécessaire de regarder au-delà du texte de la Convention pour reconnaître l'ampleur de la dégradation des terres au niveau mondial.

Le Burkina Faso, s'exprimant au nom du Groupe africain, a déclaré que l'esprit de souplesse manifesté par les Parties doit être félicité et encouragé à l'avenir. Le délégué a réitéré la demande de sa région au Secrétariat et aux partenaires financiers de soutenir les Parties touchées dans l'alignement de leurs PAN et dans l'élaboration des rapports de mise en œuvre.

L'UE a déclaré que la CdP 11 a vu l'adoption de plusieurs décisions difficiles, mais importantes, qui pèseront sur l'avenir de la Convention et la réalisation de la Stratégie. Le délégué a déclaré que la décision de déplacer le MM à Bonn, avec un bureau de liaison à Rome, ne devrait pas être sous-estimée en ce qui concerne sa capacité à améliorer l'efficacité de la Convention.

Antigua-et-Barbuda, au nom du GRULAC, a réaffirmé le soutien de sa région à la nouvelle Secrétaire exécutive, Monique Barbut, malgré ses préoccupations sur le processus de sélection. Le délégué a déclaré qu'une nouvelle ère dans le travail de la Convention a commencé avec les décisions de la CdP 11, et a réitéré son appel à un soutien accru aux pays visés par les annexes concernant la mise en œuvre régionale.

Le délégué des Fidji, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a indiqué son espoir que les questions d'ordre administratif qui sont toujours en suspens puissent être résolues rapidement afin d'assurer que les déficits de mise en œuvre en matière de GDT et de DDTs soient abordés et suivis, mais il a noté que de nombreuses Parties auront besoin de soutien à cet égard.

Le délégué de la Jamaïque a remercié les délégués de l'avoir élu comme nouveau Président du CRIC, et a souligné que le soutien des Parties est nécessaire pour assurer le progrès vers la réalisation des mandats du CRIC et de la Convention.

Le Président Herunga a déclaré que la CdP 11 a représenté une occasion importante de mettre à profit l'élan de Rio+20 concernant les questions de DDTs, et a indiqué que les jalons en vue de déterminer le rôle de la Convention dans la réalisation « du monde que nous voulons » ont été posés. Il a félicité les Parties pour les avancées réalisées en ce qui concerne l'ISP et le MM, et a souligné l'approche inclusive de la collaboration avec les OSC, le secteur privé et d'autres groupes, adoptée au cours de la CdP 11. Il a remercié les Parties pour leur travail acharné et a levé la séance à 2h34.

BRÈVE ANALYSE DE LA CDP 11

LA CONVENTION DANS « LA TERRE DES BRAVES »

Je tiens à vous rappeler que vous avez voyagé vers ce que nous aimons qualifier, nous Namibiens, de « Terre des braves », et je lance un défi à chacun de vous de prendre des mesures courageuses et audacieuses au cours des deux prochaines semaines pour parvenir à une utilisation durable des terres. Uahekua Herunga, Président de la CdP 11 et Ministre namibien de l'environnement et du tourisme.

Organisée dans le paysage namibien, qui à certains endroits reculés déploie de grandes crevasses dans lesquelles avoir le pied ferme constitue une question de survie, la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a donné la possibilité aux Parties de renforcer les bases de la Convention dans un certain nombre de domaines d'intérêt. Mais la CdP 11 a-t-elle pris des mesures audacieuses, comme demandé par son hôte, à la hauteur du défi lancé?

Un domaine où la CLD cherche à prendre ces mesures audacieuses est celui de faire le pont entre les processus ascendants et descendants en vue de réaliser la gestion durable des terres (GDT). Dans ce sens, Chris Reij du World Resources Institute a obtenu l'attention de bon nombre de délégués dans son exposé liminaire lors du Segment de haut niveau, en décrivant les succès obtenus par des agriculteurs des zones arides. Reij a identifié cinq étapes nécessaires à la réussite de la GDT: identifier et analyser les reverdissements réussis; travailler au niveau de base; s'assurer que les approches descendantes rencontrent les approches ascendantes; développer une bonne stratégie de communication; et développer les chaînes de valeur de l'agroforesterie. Ces étapes menant au succès peuvent-elles également s'appliquer à la CLD au niveau international?

Cette brève analyse explore le processus et les résultats de la CdP 11 dans le cadre de la présentation de Reij pour voir si les délégués à la CLD ont réussi à prendre les mesures « courageuses et audacieuses » nécessaires au succès.

IDENTIFIER ET ANALYSER LES REVERDISSEMENTS RÉUSSIS

Sur la « Terre des braves », la construction d'un pont au-dessus d'un gouffre apparemment insurmontable nécessite une structure solide construite sur une base ferme. Dans le Comité de la science et de la technologie (CST), une telle exigence s'est manifestée notamment lors des discussions sur l'interface science-politique et le partage des meilleures pratiques. Dans ce cas, les délégués n'ont pas seulement abordé la question de savoir comment combler le fossé entre ceux qui se consacrent à la recherche sur la désertification et la dégradation des terres, et ceux qui ont besoin de résultats traduits en politique.

De nombreux participants ont souligné que l'un des accomplissements des six dernières années, sous le mandat du Secrétaire exécutif Luc Gnacadja, est d'avoir mis l'accent sur la production de conseils scientifiques pour la CLD. La Stratégie décennale de la Convention demandait la convocation de conférences scientifiques ainsi qu'au CST de fournir des avis à la CdP sur les indicateurs d'impact. À la CdP 11, les délégués se sont tournés vers l'examen des propositions pour établir une interface science-politique (ISP).

De nombreux participants ont estimé que la décision de créer une ISP représente la meilleure occasion offerte à la CLD pour contribuer à identifier et à analyser les processus et les exemples de réussite en matière de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse (DDTs), et de transposer cette connaissance dans des recommandations politiques appropriées. Certains participants ont été particulièrement satisfaits soulignant que la CLD occupe une place importante puisqu'elle permet une approche holistique en matière de politiques relatives à la GDT, dans le contexte d'une croissance des partenariats et

des initiatives liés aux terres et aux sols. Certains ont exprimé l'espoir que, par quelques coups bien pensés, l'ISP pourrait faire tourner la fortune en faveur de la Convention, par la construction d'une nouvelle base à partir de données scientifiques solides, en utilisant la recherche scientifique existante, en déterminant les lacunes dans les données actuelles, et en combinant la richesse des connaissances des nombreuses histoires de réussite présentées par les délégations nationales et les OSC lors des sessions de la CdP.

À Windhoek, les discussions se sont dans bien des cas concentrées sur « ce qui fonctionne » par rapport à l'effort de la Convention pour déterminer l'étendue globale de la dégradation des terres (indicateurs d'impact) et le niveau d'activité pour y faire face (indicateurs de résultats). Les délégués ont convenu que les données doivent « avoir du sens » et être de haute qualité: « Nous ne voulons pas que la CLD soit mal vue à cause d'une faible soumission d'information ou parce que nous sommes incapables de présenter les informations requises dans notre cadre de rapport », a résumé un participant. Plusieurs intervenants ont souligné le besoin de flexibilité, d'utiliser les bases de données existantes et le manque de capacité dans certains pays, soulignant l'accent mis sur ce qui fonctionne en tenant compte des différentes circonstances nationales ou « [ce qui est] le cas échéant », une phrase qui est devenue la marque du compromis attachée à de nombreuses décisions de la CdP 11.

TRAVAIL À LA BASE

Depuis ses débuts, la CLD a été décrite comme une convention « ascendante », la participation des organisations non gouvernementales, de la société civile et des utilisateurs des terres étant particulièrement reconnue comme une contribution importante. La présentation de Chris Reij a souligné ce point, surtout quand il a raconté l'expérience de Yacouba Sawadogo, un agriculteur du Burkina Faso dont l'expérience a été documentée dans le film « L'homme qui arrêta le désert ». Yacouba s'est également adressé au Segment de haut niveau, événement que les participants ont identifié comme une preuve en soi de la capacité de la Convention à réunir les efforts déployés depuis le niveau de la base avec les efforts descendants pour explorer les exigences de la mise en œuvre de la CLD.

Les sessions de dialogue ouvert avec les OSC ont été une composante fondamentale de la CdP de la CLD depuis sa première session, et un certain nombre d'intervenants lors des séances de dialogue ouvert de la CdP 11 ont mis en évidence leur valeur, toujours actuelle, en ce qu'elles permettent une perspective de la base dans la prise de décision de la CdP. À la fin des dialogues, le Vice-Président de la CdP 11 Tichelmann, qui présidait le débat, a souligné sa valeur comme étant une opportunité de renforcement des capacités pour les délégués, et un autre délégué a félicité les intervenants pour avoir expliqué les relations entre les OSC et les populations locales, et pour avoir proposé des suggestions sur la façon dont les délégués peuvent contribuer à ce travail. Le nombre croissant de manifestations parallèles et les activités du Pavillon des Conventions de Rio ont également fait intervenir des discussions sur les efforts au niveau de la base au sein du périmètre de sécurité de la CdP 11.

La difficulté reste à traduire et à transmettre ces enseignements à des délégués très occupés, soumis à des contraintes de temps pour négocier les décisions de la CdP. Les

participants ont souligné que ce défi, qui est permanent pour les accords multilatéraux sur l'environnement, est d'autant plus difficile à relever pour une convention qui vise à développer des approches collaboratives au niveau international pour un problème qui se manifeste au niveau local. La capacité de la CLD à s'assurer que les approches « descendantes et ascendantes se rencontrent » est donc un élément crucial dans ce modèle, si les délégués veulent tenir compte de l'avertissement d'un membre d'une OSC de la CdP 11, à savoir que « toute mesure prise pour nous sans nous est contre nous ».

S'ASSURER QUE LES APPROCHES DESCENDANTES ET ASCENDANTES SE RENCONTRENT

Comme l'a déclaré judicieusement un délégué à la CdP 11, « le niveau national est l'endroit où se rencontrent les approches descendantes et ascendantes ». Les discussions au sein du CRIC sur l'alignement des PAN et les difficultés rencontrées dans l'établissement des rapports nationaux ont pris une importance accrue dans cette optique. Les activités au niveau régional ont également été identifiées comme étant des ponts entre le sommet et la base, notant des activités telles que la Grande Muraille verte pour le Sahel et le Sahara, en particulier, comme des exemples qui ont favorisé l'apprentissage et l'échange des meilleures pratiques. Les délégués ont également souligné le rôle déterminant du niveau mondial pour faciliter l'action au niveau national et les projets régionaux, y compris les efforts déployés par le Mécanisme mondial pour aider les pays touchés à évaluer leurs besoins financiers pour le renforcement des capacités et à les incorporer dans un cadre d'investissement intégré.

Les participants à la CdP 11 ont également souligné l'un des plus récents efforts de la CLD en tant que mécanisme clé pour la construction d'un pont permettant de relier les acteurs à tous les niveaux: le Portail de partage de connaissances scientifiques (PPCS). Certains ont indiqué qu'ils estimaient que le débat en séance plénière sur le PPCS avait suscité un intérêt et un soutien plus universel que toute autre initiative de la CLD. De nombreux délégués ont exprimé leur soutien à la perspective de développer « notre propre portail », qui s'appuierait sur des répertoires de contenu existants pour faciliter l'accès des parties prenantes de la Convention aux connaissances concernant la DDTs. De même, la décision sur les meilleures pratiques vise à fournir un répertoire ouvert et centralisé sur les meilleures pratiques qui rendrait disponible une quantité considérable de connaissances dans le monde entier.

DÉVELOPPER UNE BONNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Un des plus grands défis sur la « Terre des braves » est la communication à travers de vastes étendues avec pratiquement aucune liaison physique. Le fait de surmonter ce défi dans une organisation internationale non seulement assurerait sa survie, mais donnerait un élan vital à la croissance. Comme de nombreux conférenciers et présentateurs d'études de cas y ont fait allusion au cours des onze dernières CdP, la force de la CLD réside dans la multitude de pratiques observables à travers les pays et sur tous les continents, où les communautés locales ont élaboré des stratégies pour faire face à la sécheresse et à la désertification. Certains exemples inspirants, qui sont maintenant mis de l'avant à travers le prix Land for Life de la

CLD et des histoires racontées par les Champions zones arides, entre autres, sont la promesse d'une multitude de blocs de construction permettant d'ériger une structure durable.

Le défi est de communiquer ces pratiques à travers le monde entier, alors qu'un quart des terres de la planète se dégrade et plus d'un milliard de personnes sont aux prises soit avec la sécheresse soit avec la menace de la désertification. Si la Convention peut arriver à « faire passer le message » à travers sa stratégie de communication et d'autres efforts visant à cultiver des mécanismes pour identifier, analyser et transmettre les meilleures pratiques par delà le « fossé » des limites géographiques, elle se positionnera comme une convention-chef de file en matière de communication du succès, un service inestimable en soi.

DÉVELOPPER LES CHÂÎNES DE VALEUR

Tout comme une chaîne de valeur est une chaîne d'activités qu'une entreprise parcourt pour fournir un produit ou un service, la CLD est impliquée dans une série d'activités pour établir des liens avec d'autres processus intergouvernementaux et le secteur privé.

Dans *l'Avenir que nous voulons*, le résultat de Rio+20, la communauté internationale a reconnu « la nécessité d'une action urgente pour enrayer la dégradation des terres. Dans cette perspective, nous nous efforcerons de parvenir à un monde neutre en dégradation des terres dans le contexte du développement durable ». Rio+20 a également appelé à l'élaboration d'un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD), qui sont actuellement en discussion au siège des Nations Unies à New York, dans le contexte du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Compte tenu du succès des 10 Objectifs du Millénaire pour le développement du (OMD) pour mobiliser l'action internationale autour d'objectifs communs, le champ des propositions d'ODD est très encombré. Alors que de nombreux délégués ont appuyé un ODD appelant à « un monde neutre en dégradation des terres » (MNDT), les délégués à la CdP 11 ont été informés que jusqu'à 200 propositions ont déjà été présentées pour la prochaine série de quelque 10 objectifs. Chaque objectif sera composé d'un certain nombre de cibles, et les délégués ont été invités à élaborer des propositions pour les options liées à la dégradation des terres qui pourraient être intégrées dans des objectifs plus élargis en matière de sécurité alimentaire et de la ressource en eau, par exemple.

Le gouffre entre les Parties s'est avéré très large sur ce point de l'ordre du jour, et les négociations sur les détails qui permettraient à la CdP d'avancer concernant l'objectif d'un MNDT étaient parmi les plus difficiles à convenir à Windhoek. Le compromis qui en découle reflète les divergences de vues des négociateurs, qui s'étendaient le long d'un spectre allant de « profitons de l'élan », à « n'anticipons pas les résultats des discussions sur le programme de développement de l'après-2015 » et « évitons d'intégrer des concepts non définis, tels que l'économie verte ou un MNDT, dans les décisions d'un traité juridiquement contraignant ». Pour certains pays, le fait d'incorporer une décision issue du processus juridiquement non contraignant de Rio+20 dans l'instrument juridique d'un traité s'est avéré difficile, de même que les implications d'une cible applicable au « monde » dans une Convention qui limite sa portée aux terres subhumides sèches, semi-arides et arides.

Pendant les dernières heures de la CdP 11, les Parties ont convenu d'établir un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer une définition fondée sur la science de la neutralité de la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches; d'élaborer des options que les Parties pourraient envisager « si elles s'efforcent » d'atteindre la neutralité en dégradation des terres; et de conseiller la Convention sur les implications pour sa Stratégie, ses programmes et ses besoins en ressources. Plusieurs intervenants lors de la séance plénière de clôture ont exprimé leur déception du fait que les délégués à la CdP 11 n'ont pas été plus « courageux » dans cette décision, mais ils reconnaissaient néanmoins les possibilités offertes par la décision.

Les objectifs intergouvernementaux, tout en étant importants pour renforcer l'élan politique et pour la sensibilisation du public, devront finir par forger des liens avec les modes de consommation et de production, y compris les filières d'approvisionnement, dans le « monde réel ». Cette réalité a été démontrée aux délégués par le Forum des entreprises au service de la GDT. Les participants ont constaté qu'un nouveau joueur, à savoir le secteur privé, incluant l'agro-industrie, s'était joint à eux dans les salles de la CdP, ce qui a conduit à une démonstration sans précédent par les ONG et des exigences de transparence en matière de partenariats entre le secteur privé et le Secrétariat.

Ce que certains ont qualifié de développement inévitable, néanmoins imprévu à la CdP 11, a offert aux délégués une occasion et un dilemme. L'occasion se présente sous la forme d'une possibilité de sensibiliser un groupe déterminant d'acteurs aux principes de la Convention. Le dilemme demeure dans le fait que les destinataires ultimes des efforts de la Convention, les populations vivant dans les zones arides, peuvent être désavantagées face à ces acteurs alors qu'en même temps les efforts internationaux visant à les aider bénéficieraient des ressources que les partenariats publics-privés pourraient fournir. La CdP 11 et les CdP subséquentes pourraient très bien se retrouver face à un nouveau défi à relever, celui de redéfinir les règles du jeu pour s'assurer que les plus vulnérables soient protégés dans la recherche de sources nouvelles et innovantes de financement et de solutions scientifiques et technologiques pour « sauver » les zones arides. À cet égard, de nombreux participants ont indiqué qu'ils observeraient attentivement la mise en œuvre de la décision de la CdP 11 demandant au Secrétariat et au MM d'élaborer, avant la CdP 12, une stratégie d'engagement des entreprises qui définisse les objectifs, les modalités et les conditions de partenariats de la CLD avec les entreprises et les entités privées.

SUR LE CHEMIN DU MEILLEUR DES MONDES?

Alors que la CdP n'a pas pris les « mesures courageuses et audacieuses » que certaines délégations espéraient, l'une d'elles a constaté que les délégués se sont assignés, et ont assigné au Secrétariat, un certain nombre de tâches qui pourraient être raisonnablement accomplies par la CdP 12. Plusieurs ont souligné que les projets réussis sur le terrain engendrent davantage de succès, et que le même principe pourrait également fonctionner à l'échelle mondiale. Si les délégués arrivent à la CdP 12 avec une meilleure idée de l'ampleur de la DDTS, obtenue à partir des activités collectives des Parties en matière de surveillance et de communication, un portail pouvant

aider les acteurs de tous niveaux à accéder rapidement à l'information pertinente, et un programme de développement pour l'après-2015 comprenant des efforts pour lutter contre la dégradation des terres, les décisions prises sur la « Terre des braves » pourraient catalyser de nouveaux succès pour la Convention.

Cependant, les étapes décrites par Reij sont interactives et non linéaires, et l'ajout des niveaux international, régional et sous-régional augmente la complexité d'une question déjà multidimensionnelle, ce qui rend le succès plus insaisissable que la simplicité des mesures ne pourrait le suggérer. Néanmoins, avec un changement de leadership, des liens étroits avec les activités sur le terrain, et la possibilité de succès lors du prochain exercice, la CLD peut effectivement prendre « des mesures courageuses et audacieuses » que Reij et Herunga ont identifiées pour parvenir à une gestion durable des terres.

PROCHAINES RÉUNIONS

Première conférence internationale sur la sécurité alimentaire mondiale: La conférence explorera les facteurs économiques, sociaux, biophysiques, technologiques et institutionnels de la sécurité alimentaire mondiale actuelle et future. La conférence abordera, entre autres: les politiques commerciales et du marché favorables à la sécurité alimentaire locale et mondiale; l'intensification durable des systèmes de production alimentaire; les nouvelles façons de nourrir neuf milliards de personnes; l'utilisation parcimonieuse des terres, le partage des terres et les compromis; la production agricole comme matière première aux énergies renouvelables; les récoltes perdues et le gaspillage alimentaire; la sécurité alimentaire; et l'étiquetage, la certification et la recherche de la qualité et de la durabilité de la production alimentaire. **dates:** 29 septembre - 2 octobre 2013 **lieu:** Noordwijk, Pays-Bas **contact:** Nina Cosgrove **courriel:** customerservice-foodsecurity13@elsevier.com **www:** <http://www.globalfoodsecurityconference.com>

Atelier de lancement du Partenariat mondial sur les sols pour l'Amérique centrale et des Caraïbes: L'atelier portera sur le thème de la prévention et de la restauration des sols dégradés dans la région, et comprendra des sessions sur: le Partenariat mondial sur les sols, et les initiatives régionales; les présentations nationales sur l'état, les priorités et les besoins en matière de gestion durable des sols; la mise en place du partenariat et le développement d'un plan d'action régional; et une visite à des fermes modèles. **dates:** 30 septembre-3 octobre 2013 **lieu:** La Havane, Cuba **www:** <http://www.fao.org/globalsoilpartnership/gsp-events/detail/fr/c/197686/>

Journée mondiale de l'alimentation 2013: « Systèmes alimentaires durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition » sera le thème de la Journée mondiale de l'alimentation en 2013. Le thème officiel de la Journée mondiale de l'alimentation donne le ton aux célébrations organisées dans le contexte de la Journée mondiale de l'alimentation et contribue à accroître la compréhension des problèmes et des solutions dans la lutte pour mettre un terme à la faim. **date:** 16 octobre 2013 **lieu:** dans le monde entier **www:** <http://www.fao.org/getinvolved/worldfoodday>

2^e Semaine mondiale des sols: Cet événement se tiendra sous le thème « Perdre du terrain ? » La semaine sera l'occasion d'examiner ce que « perdre du terrain » implique pour

l'alimentation, l'eau et la sécurité énergétique et réunira des praticiens, des décideurs politiques, des scientifiques et des représentants d'organisations de la société civile pour partager les connaissances et les expériences en matière de problèmes liés au sol et à la terre, en vue de faire des plans pour faire avancer le programme mondial du développement durable. L'événement sera organisé autour de quatre sujets thématiques: les cycles de matière; la gestion durable des terres et l'ingénierie relative au sol; la politique internationale relative aux sols et les Objectifs de développement durable (ODD); et la gouvernance responsable des terres. **dates:** 27-31 octobre 2013 **lieu:** Berlin, Allemagne **contact:** IASS Potsdam **courriel:** info@iass-potsdam.de **www:** <http://globalsoilweek.org/>

19^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques: La CdP 19, la CMP 9 et les organes subsidiaires de la CCNUCC se réuniront à Varsovie, en Pologne. **dates:** 11-22 novembre 2013 **lieu:** Varsovie, Pologne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **fax:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://www.unfccc.int>

Forum mondial des paysages: Ce Forum se tiendra en marge de la CdP 19 de la CCNUCC et est co-organisé par le Programme de collaboration sur les forêts (PCF) et le Programme de recherche sur les changements climatiques, agriculture et sécurité alimentaire (CCAFA) du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). Le Forum se concentrera sur quatre thèmes principaux: investir dans les paysages et les moyens de subsistance durables; les politiques du paysage et la gouvernance; les synergies entre l'adaptation aux et l'atténuation des changements climatiques dans les paysages; et des paysages pour la sécurité alimentaire et la nutrition. **dates:** 16-17 novembre 2013 **lieu:** Varsovie, Pologne **contact:** Bruno Vander Velde **téléphone:** +62-811-8006-150 **courriel:** b.vandervelde@cgiar.org **www:** <http://www.landscapes.org/>

IPBES-2: La deuxième réunion de l'IPBES se penchera sur, entre autres: le programme de travail initial, les dispositions financières et budgétaires, et les règles et procédures pour le fonctionnement de la plateforme, y compris pour le groupe d'experts multidisciplinaire. **dates:** 9-14 décembre 2013 **lieu:** Antalya, Turquie **contact:** Secrétariat du PNUE **courriel:** secretariat@ipbes.net **www:** <http://www.ipbes.net>

Transformations des terres: entre les problèmes mondiaux et les réalités locales: La réunion scientifique ouverte du projet mondial sur les terres 2014 synthétisera et examinera le rôle du système terre comme une plateforme pour les interactions homme-environnement, reliant les décisions locales relatives à l'utilisation des terres aux impacts mondiaux et aux réponses globales. Les thèmes de la conférence comprennent: repenser les transitions en matière de changements relatifs à la terre; le rôle de la prise de décision humaine sur l'utilisation des terres tant comme moteur que comme réponse aux changements environnementaux mondiaux; les changements de systèmes relatifs aux terres pour atténuer les impacts des changements environnementaux mondiaux et s'adapter à la demande croissante en aliments, combustibles et services écosystémiques; et les façons par lesquelles les approches alternatives à la gouvernance des ressources foncières peuvent améliorer la transition vers la durabilité. **dates:** 19-21 mars 2014 **lieu:** Berlin, Allemagne **www:** <http://www.glp-osm2014.org/>

Journée mondiale de la lutte contre la désertification

2014: La journée est célébrée le 17 juin, pour commémorer la conclusion des négociations de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD). **date:** 17 juin 2014 **lieu:** à travers le monde **contact:** Secrétariat de la CLD, département de la sensibilisation, l'éducation et de la communication **téléphone:** +49228 815-2800 **fax:** +49228 815-2898 **courriel:** arce@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int/en/programmes/Event-and-campaigns/Pages/default.aspx>

Conférence de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) 2020: La conférence réunira des décideurs, des praticiens et des universitaires pour discuter de la façon dont la résilience peut être renforcée pour la sécurité alimentaire et la nutrition. La conférence sera l'occasion: d'articuler un cadre intellectuel pour la résilience; d'identifier les principaux chocs émergents qui posent les plus grandes menaces à la sécurité alimentaire et nutritionnelle; d'évaluer les expériences à travers des études de cas; d'identifier les approches et les outils essentiels pour renforcer la résilience aux chocs; de fixer des priorités pour l'action par les différents acteurs et dans différentes régions; et d'identifier les lacunes de connaissances et d'action en matière de recherche, de politique et de programmation qui doivent être comblées ou multipliées afin de parvenir à renforcer la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. La participation à la conférence est sur invitation seulement. **dates:** 15-17 mai 2014 **lieu:** Addis-Abeba, Éthiopie **contact:** Secrétariat de l'IFPRI **téléphone:** +1-202-862-5600 **fax:** +1-202-467-4439 **courriel:** ifpri@cgjar.org **www:** <http://www.ifpri.org/event/building-resilience-food-and-nutrition-security>

CRIC 13: La CRIC 13 aura lieu pendant cinq jours ouvrables en novembre 2014 à Bonn, en Allemagne ou dans tout autre endroit pourvu d'installations de conférence des Nations Unies dans le cas où aucune Partie n'offre d'accueillir la session. **dates:** novembre 2014 (à déterminer) **lieu:** à déterminer **contact:** Secrétariat de la CLD **téléphone:** +49-228-815-2800 **fax:** +49-228-815-2898 **courriel:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int/>

Quatrième session extraordinaire du CST et 3^e Conférence scientifique de la CLD: La CST S-4 se réunira en même temps que la 3^e Conférence scientifique de la CLD et devrait avoir lieu au plus tard en avril 2015. La réunion se tiendra à Bonn, en Allemagne, à moins qu'une autre Partie se propose d'accueillir la réunion. Organisée par le Consortium sur les connaissances scientifiques et traditionnelles pour le développement durable (STK4SD), la 3^e Conférence scientifique abordera le thème de la lutte contre la DDTS pour la réduction de la pauvreté et le développement durable, et la contribution de la science, de la technologie, et des connaissances et pratiques traditionnelles. **dates:** à déterminer **lieu:** à déterminer **contact:** Secrétariat de la CLD **téléphone:** +49-228-815-2800 **fax:** +49-228-815-2898 **courriel:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int/>

CdP 12 de la CLD: La prochaine réunion de la Conférence des Parties à la CLD est prévue pour fin 2015. **dates:** à déterminer **lieu:** Turquie **contact:** Secrétariat de la CLD **téléphone:** +49-228-815-2800 **fax:** +49-228-815-2898 **courriel:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int/>

Pour consulter les réunions et mises à jour supplémentaires, se rendre à l'adresse: <http://land-l.iisd.org/>

GLOSSAIRE

AGSA	Groupe de travail spécial chargé d'examiner les options pour la fourniture de Conseil scientifique en se concentrant sur la désertification/les problèmes de dégradation et de sécheresse
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CdP	Conférence des Parties
CLD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CP	Comité plénier
CRIC	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
CST	Comité de la science et de la technologie
DDTS	Désertification, dégradation des terres et sécheresse
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
GDT	Gestion durable des terres
GRULAC	Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes
GSET	Groupe consultatif spécial d'experts techniques
GTI	Groupe de travail intersessions pour l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie
IPBES	Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
ISP	Interface science-politique
MA	Mémorandum d'accord
MCR	Mécanisme de coordination régionale
MM	Mécanisme mondial
MNDT	Monde neutre en dégradation des terres
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisations non gouvernementales
OSC	Organisations de la société civile
PAN	Programme d'action national
PPCS	Portal de partage des connaissances scientifiques
PRAIS	Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre
Rio+20	Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CDD)
Stratégie	Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)
UCR	Unité régionale de coordination
WOCAT	Panorama mondial des approches et technologies de conservation
ZNLD	Taux net nul de dégradation des terres